Lire en dernière page

Varsovie d'accord de négocier avec Bonn

ÉDITION NEUCHÂTEL / JURA

Nº 294 — Mardi 23 décembre 1969

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RÉD., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103 tél réd (039) 3 10 88, tél adm et publ (039) 3 10 87 CCP 23 315 Lausanne: Saint-Pierre 1 tél (021) 22 69 10, CCP 10 8300 Genève: Argand 4 tél (022) 32 42 40 CCP 12 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr 4.50, 3 mois Fr 13.— 6 mois Fr 25.—, 1 an Fr. 50.— LE NUMERO 30 ct Directeur René Meylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt

Nouveau tronçon d'autoroute

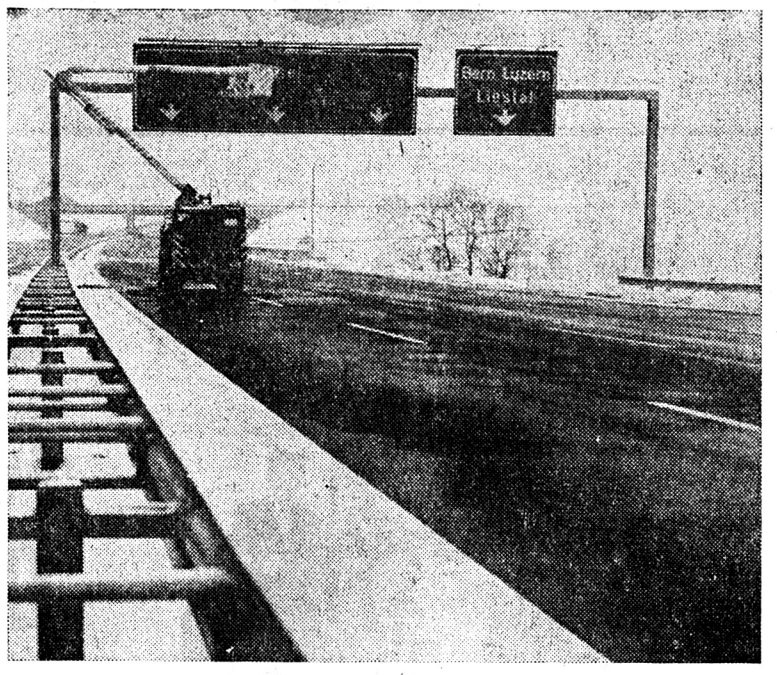

Les automobilistes de la région de Bâle auront, avec deux jours d'avance, leur cadeau de Noël: c'est en effet aujourd'hui 23 décembre que sera ouvert au trafic le trajet Bâle—Rheinfelden de la N 2, représentant 17 km. d'autoroute qui relient enfin Bâle-Campagne au canton d'Argovie.

Procès de Winterthour: LE VERDICT

Rahamim acquitté - 12 ans de réclusion aux Palestiniens

Ainsi, ce procès aura été fertile en surprises jusqu'au dernier instant: si les jurés ont suivi dans ses conclusions le procureur général, M. Oskar Birch, à un point près quant aux chefs d'accusation et très exactement pour le montant de la peine en ce qui regarde les accusés — maintenant condamnés — palestiniens, ils s'en sont en revanche distancés pour ce qui est de Rahamim, puisqu'ils l'ont acquitté pour insuffisance de preuves. Notons encore qu'ils n'ont pas établi de distinguo quant au degré de participation des trois membres survivants du commando arabe.

Rappelons sommairement les chefs d'accusation retenus contre ces trois derniers:

— meurtre avec préméditation (article 111 CPS);
— lésions corporelles simples (article 123 CPS);
— entrave à la circulation publique (article 237 CPS);
— emploi d'explosifs (articles 224 et 21 CPS);
— violation de la souveraineté de la Confédération (article 269 CPS);
— stockage d'armes et engins explosifs sur le territoire zurichois (paragraphe 13 de la loi cantonale zurichoise).

Ils ont été libérés du chef d'accusation d'atteinte à la propriété d'autrui dans un dessein délictueux (article 145 CPS). En revanche, Rahamim a été acquitté pour « insuffisance de preuves » et ses armes — qui avaient été confisquées — lui seront rendues. Ce verdict ne manquera pas de susciter des remous. Lundi, dans l'après-midi déjà, on enregistrait un commentaire des délégués de l'Union des avocats arabes, qui ont annoncé qu'un recours sera déposé, tandis qu'à Tel-Aviv, le cabinet israélien ne cachait pas sa satisfaction.

Réactions et commentaires

RAHAMIN : PAS UNE SURPRISE

Mordehai Rahamin, l'agent israélien de la sécurité, acquitté lors du procès a quitté la Suisse, lundi à 16 h. 55, pour retourner dans son pays. Il est arrivé le soir même à l'aéroport international de Lod, près de Tel-Aviv. Il a été salué à sa descente d'avion par sa famille, des voisins de son village et un grand nombre d'amis. M. Gideon Raphaël, secrétaire d'Etat au Ministère israélien des affaires étrangères, était également présent. Rappelons qu'il se trouvait dans d'avion lorsque celui-ci avait été attaqué à l'aéroport de Kloten. M. Raphaël a d'ailleurs déclaré qu'il était venu remercier celui qui lui avait sauvé la vie.

Répondant à des journalistes, Rahamin a déclaré que sa libération n'avait pas constitué une surprise : « A aucun moment je ne me suis attendu à autre chose. » Il a en outre émis l'opinion que la condamnation de douze ans pour les Arabes n'était pas assez lourde, en considération de l'acte accompli.

DU CÔTÉ ARABE

A son journal parlé de 20 heures, Radio Alger a fait, lundi, un très court commentaire sur le verdict du procès de Zurich. « A la suite du verdict prononcé ce matin par le tribunal de Zurich, acquittant l'Israélien Rahamin et condamnant les trois Palestiniens, déclare Radio Alger, n'est-ce pas utiliser la justice au service de l'impérialo-sionisme que d'acquitter un assassin?» Radio Alger a ajouté : « La neutralité suisse a apporté au sionisme un instrument qu'il a utilisé avec grossièreté dans l'acquittement de l'agent sioniste Rahamin, au moment où la lutte du peuple palestinien se renforce. »

De son côté, l'agence APS souligne que la décision du tribunal de Zurich « ne surprend personne quand on sait dans quelles conditions s'est ouvert le procès et que tout au long des débats le complot sioniste a plané, alimenté par ses nombreuses ramifications helvétiques. » Le journal influent du Caire « Al Ahram » critique, mardi matin, la Suisse pour le jugement de Winterthour. « La justice suisse devrait baisser la tête de honte et d'opprobe », écrit le commentateur Gamal Etaifi, un juriste égyptien connu, « car les Palestiniens, qui ont provoqué la mort du pilote dans leur attaque en février dernier à l'aéroport de Zurich, sont des héros défendant la destinée de leur patrie usurpée, tandis que l'agent israélien de sécurité n'est qu'un tueur à gages. »

« Si un tel jugement a pu avoir lieu dans un pays comme la Suisse, qui est supposé avoir des traditions de justice, alors la justice du monde entier est en danger. » Telles sont les déclarations de M. Kamel Nasser, porte-parole de l'OLP, qui était interrogé au sujet du verdict du procès de Winterthour.

EN ALLEMAGNE

Le journal municois « Sueddeutsche Zeitung » a, dans son édition de mardi, déclaré dans un éditorial, au sujet du jugement de Winterthour que les juges et les jurés suisses avaient prononcé un verdict à toute épreuve. Le journal souligne notamment que ce jugement condamnant à douze ans de réclusion les trois Arabes, va certainement provoquer une grande colère dans le monde arabe, et cela d'autant plus que l'accusé israélien a été acquitté. *(Suite en dernière page)*

Voici, de gauche à droite, les trois Arabes ainsi que l'agent israélien quittant la salle d'audience après le verdict: Amena Dahbor, Mohamed Abu el Heiga, Tawfik Youssef et Mordechai Rahamim.

Avant-projet d'une nouvelle loi fédérale sur la protection des eaux

Le Département fédéral de l'intérieur a soumis aux gouvernements cantonaux et aux organisations intéressées, pour avis, l'avant-projet d'une nouvelle loi fédérale sur la protection des eaux contre la pollution. Le projet de loi revisée, élaboré par une commission d'experts qu'a présidée M. B. Clerc, conseiller aux Etats, doit remplacer la loi fédérale de 1955 sur la protection des eaux contre la pollution, actuellement en vigueur.

La revision de cette loi — souligne-t-on au Palais fédéral — répond à un urgent besoin. Si la loi actuelle a permis d'accomplir de remarquables progrès dans le domaine de la protection des eaux, force est de constater aujourd'hui que des dispositions légales plus claires, plus sévères et plus efficaces sont nécessaires pour sauvegarder nos eaux superficielles et souterraines. Ce fait a été confirmé, au cours de ces dernières années, par de nombreuses interventions devant les Chambres fédérales et, en particulier, par l'initiative populaire sur la protection des eaux contre la pollution, déposée le 27 octobre 1967, qui proposait une revision partielle de la Constitution.

Le projet de loi revisée proposé par le Département fédéral de l'intérieur contient, au nombre des innovations les plus importantes, des dispositions qui définissent et délimitent plus clairement les tâches dévolues à la Confédération, aux cantons et aux communes, ainsi que des règles de comportement sensiblement plus étendues et plus précises, à observer par le citoyen. Parmi les attributions de la Confédération, relevons celle qui autorise le Conseil fédéral à édicter des prescriptions spéciales sur la composition des produits de lavage, de rinçage et de nettoyage. Une large place est aussi accordée au problème de l'évacuation des eaux usées, qui doit se faire selon un plan soigneusement établi. Les nouvelles dispositions prévoient que les autorités ne doivent, en principe, délivrer des autorisations de déverser les eaux usées et de construire de nouveaux bâtiments qu'à la condition qu'une épuration satisfaisante des eaux usées soit assurée.

Le projet de loi revisée recherche un équilibre judicieux entre les prescriptions qui imposent des règles de comportement et les dispositions qui concernent l'octroi de subventions destinées à encourager de façon efficace la construction d'installations servant à la protection des eaux. Les possibilités d'accorder une aide financière afin que les cantons et les communes puissent réaliser les travaux d'assainissement indispensables sont élargies et sensiblement améliorées par rapport au système actuel.

La nouvelle réglementation légale prévoit que toute altération des eaux sera sévèrement poursuivie lorsqu'elle constitue une infraction à la loi. L'auteur d'une pollution sera dorénavant responsable du dommage et, en cas d'infraction aux règles de comportement de la police des eaux, il est prévu que des sanctions pénales beaucoup plus sévères pourront être prises.

AUJOURD'HUI...

... MARDI 23 DÉCEMBRE: Je lis dans la revue « Esprit » (novembre 1969): « A Madrid s'est déroulé le procès des manifestants du 1er Mai (c'est l'accusé Boukovski qui parle). Ils ont été jugés selon la nouvelle loi, récemment adoptée en Espagne, qui prévoit un emprisonnement de dix-huit mois à trois ans pour les personnes qui participent à des manifestations. Je constate une similitude frappante entre les fascistes espagnols et la législation soviétique.

» Le juge: accusé, vous comparez des choses qu'il est impossible de comparer: les actes des dirigeants espagnols et ceux de l'Etat soviétique. Comparer la politique soviétique et la politique des Etats bourgeois étrangers, c'est inadmissible devant un tribunal... »

Voilà un juge qui se trompe: nous savons bien, nous autres Suisses, que seul notre pays n'est comparable à nul autre (c'est un point que j'ai entendu démontrer par beaucoup de gens compétents, des grands juges de tribunaux militaires, par exemple). Et c'est pourquoi nous ne saurions admettre les manifestations de nos jeunes, et le refus de nos objecteurs de conscience, dont rien ne peut justifier l'attitude. Le pasteur Chavannes a dit là-dessus de belles choses...

Trève de plaisanteries: il est vrai que chez nous les manifestants ne sont pas condamnés à 18 mois de prison. Mais il y a bien quelques gens que ça paraît chagriner.

Jeanlouis CORNUZ.

Cela s'est passé dans notre pays

Un lot de mitraillettes découvert à Cointrin

Quarante-cinq mitraillettes de fabrication tchécoslovaque, ont été découvertes, lundi après midi dans la soute aux bagages d'un avion de Swissair à destination de Beyrouth, en escale à l'aéroport intercontinental de Genève-Cointrin.

Cette découverte a été faite lors d'une inspection régulière de la soute, peu après l'arrivée de l'avion en provenance de Zurich. Un colis de forme particulière attira l'attention. On l'ouvrit et on découvrit les armes.

Deux Libanais, passagers en transit de l'avion, ont été interpellés et retenus à Genève, alors que l'avion poursuivait son vol. On ignore pour le moment quelles suites peut avoir cette affaire.

Grosse explosion à Nyon

Une violente explosion s'est produite lundi dans une maison de la rue de la Morache, à Nyon, propriété de M. Marcel Cochet. Celui-ci, un homme de 58 ans, infirme, a été éjecté de son fauteuil de malade et blessé. Il a été hospitalisé, mais son état ne paraît pas grave. C'est une chance qu'il n'y ait pas eu d'autres victimes. Les quatre logeurs de l'immeuble étaient au travail et seuls M. et Mme Cochet se trouvaient à leur domicile.

C'est l'explosion d'un chauffe-eau au mazout qui aurait secoué la maison, bâtie sur un étage dans son aile gauche et sur deux dans son aile droite. Une façade est lézardée et de grandes fissures courent le long des parois. A l'intérieur, des gravats sont tombés des murs. Le réduit où se trouvait la chaufferie est complètement bouleversé et son plafond est crevé. Au premier étage, les planchers ont été soulevés. Une douzaine de pièces ont été gravement endommagées et la maison est inhabitable. Il est difficile d'évaluer le montant des dommages, mais on parle d'au moins 100 000 fr. Une enquête est en cours pour préciser la cause de l'explosion.

■ Berne. — Le Conseil fédéral a consacré lundi après midi une séance spéciale au problème de l'intégration européenne, poursuivant ainsi sa discussion du 5 décembre. Le chef du Département de l'économie publique, M. Schaffner, a pu prendre part aux travaux du gouvernement pour la première fois depuis la mi-octobre.

■ Lyss. — Un incendie a éclaté lundi après midi dans un dépôt de carburant et de fer de Lyss. Le foyer, situé à proximité de la ligne de chemin de fer Lyss—Berne, et qui avait pris dans un bâtiment annexe, s'est rapidement étendu aux autres bâtiments, dans lesquels se trouvaient un stock de charbon et des tonneaux de mazout. On a réussi à sauver une grande partie du mobilier des bureaux et appartements et à protéger les logements et le dépôt de charbon. Les dégâts s'élèvent à plusieurs centaines de milliers de francs.

■ Estavayer-le-Lac. — Le corps d'une femme inconnue, âgée d'une soixantaine d'années environ, a été retiré lundi après midi du port d'Estavayer-le-Lac. La Préfecture de la Broye a procédé à la levée du corps et a ouvert une enquête.

Un violent incendie a détruit lundi matin plusieurs bâtiments dans le hameau de Branson-Fully, près de Martigny. L'un des propriétaires, M. Aloïs Seigle, 70 ans, a été surpris par les flammes durant son sommeil et ne put s'échapper à temps. Il vivait en solitaire dans sa demeure.

V.A.C

RENÉ JUNOD SA
LÉOPOLD-ROBERT 115
LA CHAUX-DE-FONDS

vous souhaite un «joyeux Noël»
nos magasins seront ouverts: le 24 jusqu'à 18 heures
le samedi 27 jusqu'à 17 heures, fermés les 25 et 26.
Nos bureaux seront fermés du mercredi 24 à 12 heures
au lundi 29 décembre à 7 h. 30.

Prix de l'entrée: Fr. 6.—. Avec ce prix, une coupe de vin mousseux sera offerte gratuitement.

Cotillons gratuits pour les dames, en vente pour les messieurs, ainsi que divers articles de fêtes, à l'entrée.

SOIRÉES SAINT-SYLVESTRE - 1er, 2, 3 et 4 janvier après midi

ALUNISSAGE À LA MAISON DU PEUPLE

L'orchestre **PIERRE BRUN** et ses 10 musiciens, sa sculpturale chanteuse, vous entraîneront, avec l'aide de l'animateur-imitateur de l'ORTF **MAURICE BEAULIEU,** dans un tourbillon de lumière, des chansons, des jeux, sur les pistes de l'**irréel. Décoration lunaire - Ambiance extra-terrestre.**

Pour la première fois, venez passer un Nouvel-An de votre temps dans un décor qui marque votre siècle. Vous y trouverez pour vous restaurer:

Un buffet froid, des sandwiches, des assiettes garnies avec pommes frites et, pour passer un réveillon pas cher — à la portée de tous — l'**assiette « Apollo »** à Fr. 7.—, avec un dessert glacé compris. Soupe à l'oignon gratinée dès 24 heures.

Afin de ne pas avoir de surprises, vous pouvez réserver vos tables dès maintenant. Téléphone 2 17 85.

Pour une soirée extraordinaire:

De l'ambiance — Des prix ordinaires

Passez de 1969 à 1970 dans un tourbillon de plaisirs

Ville de LA CHAUX-DE-FONDS

SERVICE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DE RAMASSAGE DES « CASSONS »

ORDURES MÉNAGÈRES

Noël, jeudi 25 décembre, pas de service

Les quartiers du jeudi seront desservis **mercredi 24 décembre.**

26 décembre

Le service fonctionnera normalement pour les quartiers desservis le vendredi.

«CASSONS»

Les rues suivantes, du 4e vendredi, seront desservies

mercredi 24 décembre

MATIN

Allées
Beau-Site
Buissons
Clématites
Couvent
D.-P.-Bourquin
Grenier (depuis le pont du Grenier au bd de la Liberté)
Hirondelles
Jardinets
Jonquilles
Olives
République
Reuse (depuis D.-P.-Bourquin à la rue des Rosiers)
Rosiers
Tunnels

APRÈS-MIDI

Abraham-Robert
Bd de la Liberté
Charles-Humbert
Confédération (pas les Nos 25 et 29)
Foulets 1a
Jolimont
Josué-Amez-Droz
Mélèzes
Naefels
Réformation
Reuse (de Rosiers au bd de la Liberté)
Ruche (de Réformation à A.-Robert)
Sempach
Solmont
Vieux-Patriotes
Winkelried

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

En cas de décès adressez-vous à

E. Guntert & Fils

Numa-Droz 6, tél. jour et nuit: 2 44 71
Articles mortuaires · Cercueils
Transports auto · Prix modérés

Faites lire votre journal

LIVRES

d'occasion tous genres anciens et modernes
Achat, vente, échange — Librairie place du Marché tél 2 33 72.

LE PARTI SOCIALISTE DU DISTRICT ET DE PORRENTRUY a le pénible devoir de faire part du décès de son membre fidèle

Monsieur

ROBERT MERGUIN

Nous garderons de lui le meilleur souvenir.

Offres d'emploi

Ville de La Chaux-de-Fonds

MISE AU CONCOURS

La ville de La Chaux-de-Fonds met au concours un poste de

comptable

EMPLOYÉ A LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

(Service des traitements et divers travaux)

Traitement: classes 7, 6, 5, éventuellement 6, 5, 4, selon qualifications.

Exigences: certificat fédéral de capacité d'employé de commerce ou titre équivalent. Pratique de la comptabilité. Ouverture aux problèmes de l'électronique.

Entrée en fonction: 1er mai 1970 ou date à convenir.

Offres manuscrites avec curriculum vitae et références au **directeur des finances, rue de la Serre 23, 2300 La Chaux-de-Fonds, jusqu'au 31 décembre 1969.**

La Chaux-de-Fonds, le 17 décembre 1969.

LE DIRECTEUR DES FINANCES:
Robert Moser

TECHNICUM NEUCHATELOIS DIVISION DU LOCLE

Mise au concours d'un poste de

CONCIERGE

Exigences: couple ayant l'expérience de la conciergerie, des procédés et du matériel de nettoyage.

Traitement: légal.

Entrée en fonction: mars 1970 ou date à convenir.

Délai de postulation: 5 janvier 1970.

Les demandes de renseignements ainsi que le cahier des charges s'obtiennent auprès du secrétariat du Technicum neuchâtelois, Division du Locle.

Les offres de services accompagnées d'un curriculum vitae doivent être adressées à M. Pierre Steinmann, directeur général, Technicum neuchâtelois, Division du Locle.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IMIER

AVIS

SERVICE DE RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les Services techniques de la municipalité de Saint-Imier informent la population que le ramassage des ordures ménagères se fera selon l'horaire suivant pendant les fêtes de fin d'année:

le vendredi 26 décembre 1969, dans les quartiers centre-ouest, aux heures habituelles;

le samedi 27 décembre 1969, dans le quartier est, aux heures habituelles;

le samedi 3 janvier 1970, dans toute la localité, dès 7 h. Les poubelles devront être à disposition dès 7 h. dans l'ensembe de la localité.

1er ramassage des cassons, le mercredi 7 janvier 1970;

2e ramassage des cassons, le mercredi 21 janvier 1970.

MUNICIPALITÉ DE DELÉMONT SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES DÉCHETS ENCOMBRANTS

En raison des fêtes de fin d'année, l'enlèvement des ordures ménagères sera supprimé les jours suivants:

Jeudi 25 décembre 1969
Vendredi 26 décembre 1969
Jeudi 1er janvier 1970
Vendredi 2 janvier 1970

Du fait qu'il n'y aura qu'une seule tournée de ramassage pendant la semaine de Noël et celle de Nouvel-An, nous recommandons aux ménagères de déposer leurs ordures dans des sacs en plastique ou en papier fort qui seront soigneusement ficelés et enlevés dès le 5 janvier 1970, selon l'horaire habituel.

Le ramassage des déchets encombrants, les mercredis 24 décembre (quartier ville) et 31 décembre (quartier gare), n'aura lieu que le matin seulement. Les déchets devront donc être sortis dès le matin. Les prochaines tournées, en 1970, auront lieu:

le mercredi 7 janvier, dans le quartier ville,
le mercredi 14 janvier, dans le quartier gare, etc.

Nous comptons sur la compréhension de la population et l'en remercions sincèrement.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLIRCS

Abonnez-vous à notre journal!

Les Suisses de Madagascar

«Il en faudrait dix fois plus»!..

Culture attelée dans la plaine de Morondava (projet Hablutzel).

« Rapportez-moi une meule de Tilsit, s'il en reste... » me demanda un membre de la colonie suisse de Madagascar lorsqu'il apprit que je devais me rendre dans la région de La Sakay. Produire du Tilsit à Madagascar? L'idée semble saugrenue. Pourtant, le problème de la commercialisation du lait se pose dans cette grande île bien que la production laitière de son cheptel nombreux soit encore peu importante. L'ingénieur agronome suisse M. Werner Schulthess, expert en technologie laitière, que la FAO avait envoyé en 1964 auprès du Gouvernement malgache, s'en rendit vite compte. Il trouva dans la région de La Sakay, à 125 km. de la capitale Tananarive, un centre de développement — financé surtout par la France — où des paysans mettent en pratique des méthodes modernes d'élevage. Mais vu les frais de ramassage et de transport en ville, leur production journalière de mille litres de lait ne pouvait être vendue qu'à perte.

Riche d'une expérience de plus de dix ans au Népal, M. Schulthess fit alors des essais pour transformer ce lait en fromage. Comme la qualité du lait était insuffisante, l'opération n'était pas facile. Elle l'était d'autant moins qu'il fallait se contenter d'un outillage bricolé sur place. Mais, finalement, notre compatriote réussit à trouver un procédé de fabrication dont le résultat ne trouva pas seulement l'approbation des Malgaches et des Suisses, mais même des Français. C'est tout dire.

Actuellement encore la demande dépasse l'offre. En effet, la fabrication de ce Tilsit malgache n'en est qu'au stade expérimental. Mais déjà les travaux sont en cours pour construire une véritable fromagerie. Un volontaire suisse du Service de coopération technique dirige les travaux, tandis qu'un mécanicien anglais installe les appareils offerts par le gouvernement de Sa Majesté.

Pendant ce temps, de jeunes Malgaches apprennent l'art de faire du bon fromage. Leur instructeur est un volontaire néerlandais qui, sous la haute surveillance de M. Schulthess, fait office de fromager en chef. Il sera sous peu rejoint par un collègue suisse, lui aussi volontaire. Ainsi, la fabrication du Tilsit de La Sakay est-elle l'œuvre d'une coopération véritablement internationale; car des ressortissants de Grande-Bretagne, des Pays-Bas et de Suisse travaillent conjointement avec des Malgaches dans ce projet qui s'intègre dans un centre de développement agricole dont la France est à l'origine. Une telle réalisation a été possible parce qu'une organisation internationale, dans ce cas la FAO, a assuré la coordination de l'entreprise.

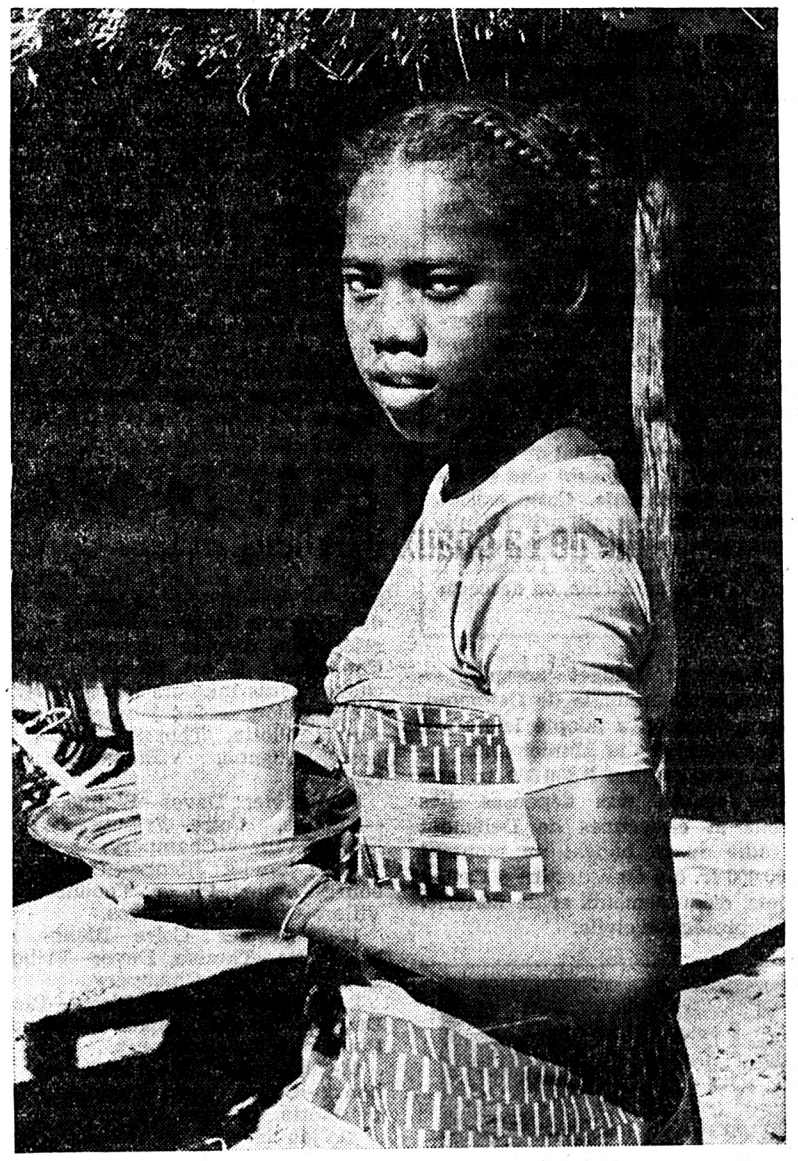

Une des filles d'un paysan travaillant avec l'équipe de M. Halblützel.

* * *

Si la grande majorité des Malgaches vit encore à la campagne, les quelques villes voient pourtant leur population s'accroître rapidement. Les urbanistes estiment que la capitale, qui compte actuellement environ 400 000 habitants, verra ce nombre doubler dans les dix ans à venir ! Les terrains nécessaires pour loger toutes ces personnes ne manquent pas, mais la construction d'un nombre suffisant de logements semble être un problème financier insoluble. En effet, le revenu individuel de 70 % de la population urbaine active ne dépasse pas 300 fr. suisses par mois. Comment avec un tel revenu une famille malgache, qui compte en moyenne six personnes, pourrait-elle payer le loyer d'un appartement décent ? C'est la question à laquelle la SEIMAD, une société avec une participation majoritaire de l'Etat, doit essayer de répondre.

Pour le faire, elle compte, entre autres, sur les connaissances et les expériences d'un architecte suisse, M. H. Kaufmann. Ce Bâlois d'origine s'est expatrié il y a maintenant dix-huit ans. Après avoir dirigé son propre bureau d'études, il est depuis un an au service de la SEIMAD. C'est à la demande du Gouvernement malgache que le Service de coopération technique l'y a placé en qualité d'expert bilatéral. Depuis longtemps « Kôf », comme l'appellent ses amis malgaches, s'était distingué par ses recherches sur les matériaux indigènes de construction. Leur emploi permet, en effet, de réduire considérablement les frais de construction. S'étant livré à plusieurs enquêtes, notre compatriote a également acquis d'excellentes connaissances sur les traditions qu'il faut respecter dans l'habitat pour que la famille malgache se sente à l'aise.

Le directeur malgache de la SEIMAD m'a déclaré être fort satisfait de l'apport de « Kôf ». Son approche originale a permis de trouver des solutions inédites. Il y a un certain temps déjà, le président de la République, M. Tsiranana avait d'ailleurs tenu à féliciter personnellement notre compatriote.

* * *

Un autre expert suisse a plusieurs fois été cité comme exemple par le chef de l'Etat. M. Tsiranana ayant lui-même été paysan, il apprécie beaucoup le dévouement de M. H. Hablützel que l'on trouve dès 7 h. du matin dans les rizières en train de donner des conseils pratiques aux agriculteurs. Cet ingénieur agronome se trouve depuis 1963 à Madagascar où, à la demande de la FAO, il coordonne plusieurs projets de la campagne mondiale contre la faim.

Des équipes de volontaires, surtout composées d'Allemands, mais auxquels se joindront bientôt des Suisses, travaillent dans différentes régions de l'île pour améliorer les méthodes de riziculture. Il s'agit en premier lieu d'introduire la culture attelée qui, avec l'emploi de semences sélectionnées, permet d'augmenter considérablement le rendement des terres. Pour le paysan malgache, dont le riz constitue l'aliment de base, il s'agit-là d'une véritable révolution qui ne peut pas se faire du jour au lendemain. Les progrès sont donc lents. Toutefois, M. Hablützel et ses équipes préfèrent le travail en profondeur à l'enseignement rapide et superficiel.

En effet, l'introduction de la culture attelée suppose un réaménagement foncier pour que le paysan puisse travailler avec ses bêtes sur un terrain rectiligne d'une certaine superficie. En outre, il faut mettre au point l'outillage nécessaire qui — vu la consistance différente des terres — ne peut être le même dans toutes les régions. Il ne faut pas non plus oublier le problème de la remise en état des outils défectueux. Aussi doit-on former de jeunes agriculteurs capables de réparer les charrues et autre matériel utilisés.

Ce travail n'est pas très spectaculaire. Mais bien que beaucoup moins coûteux que la construction d'un grand barrage, ces efforts sont tout aussi utiles sinon plus. En effet, au lieu d'imposer un changement d'en haut, les équipes de M. Hablützel sont en contact permanent avec les paysans et les font avancer pas à pas. Comme me le disait un paysan dans la plaine de Morondava: « Ce qu'il nous faudrait, c'est dix Hablützel! »

* * *

L'introduction de méthodes modernes dans l'agriculture ne va pourtant pas sans poser de nouveaux problèmes. Ainsi, la généralisation de la culture irriguée conduit-elle souvent à augmenter le risque de contagion pour certaines maladies. On constate en particulier un accroissement des cas de bilharziose. Si cette maladie est pratiquement inconnue en Europe, plus de deux cent millions de personnes en sont atteintes dans les pays du tiers monde. C'est grâce à la mise au point par une grande entreprise chimique bâloise d'un remède efficace que la lutte contre la bilharziose a enfin des chances de succès.

Mais, pour organiser une campagne de masse, les expériences isolées ne suffisent pas. Aussi le Service de coopération technique a-t-il consenti à participer au financement d'un projet dirigé par l'Institut tropical de Bâle. Installée sur la côte ouest de Madagascar, une équipe de médecins, de laborantines et d'infirmiers y effectue un travail de traitement et de recherche. Après trois ans d'activité, on peut affirmer que leur expérience permettra d'élaborer un plan d'action pour la lutte contre la bilharziose. Désormais, on pourra donc protéger ces paysans qui acceptent de travailler dans des terrains irrigués.

* * *

Ces quelques exemples ne donnent qu'une idée incomplète de l'activité des experts suisses à Madagascar. En particulier, il n'a pas été fait mention du groupe très nombreux de ceux qui travaillent dans le cadre des différentes Eglises chrétiennes.. Qu'ils y œuvrent comme infirmières ou comme enseignants, ils contribuent tous à la construction d'un pays plus moderne. Sans sous-estimer l'apport de notre pays, il faut toutefois rappeler que ces activités s'intègrent dans un cadre dont les Malgaches eux-mêmes et la France assurent le fonctionnement. Une assistance bien plus généreuse serait pourtant nécessaire pour réaliser ce progrès dont Madagascar a fait — avec liberté et patrie — sa devise.

J.-P. Ruttimann/CTS.

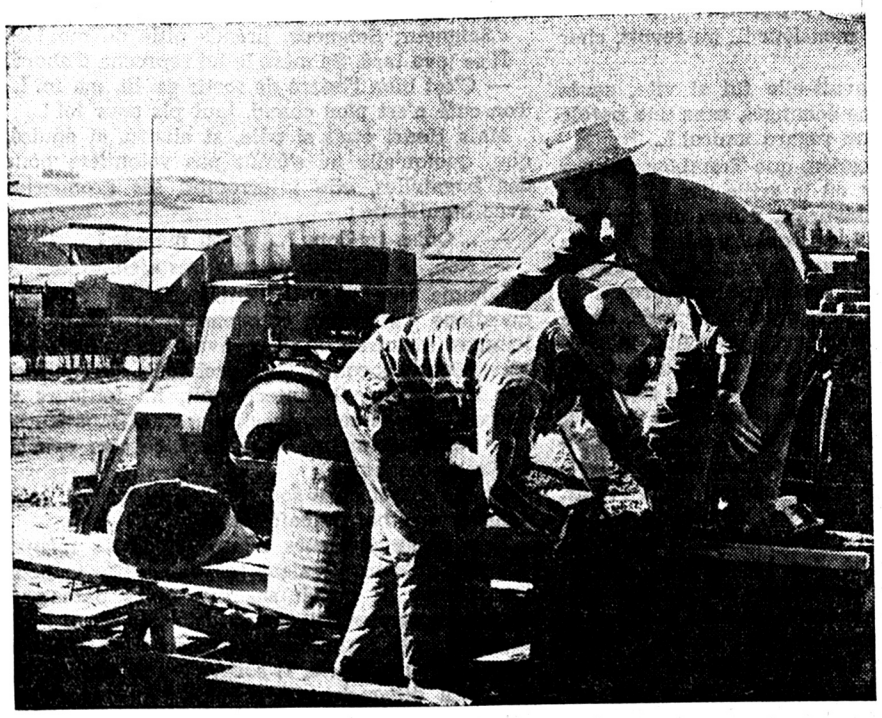

Deux futurs paysans modèles dans la plaine de Morondava.

M. Martinet, volontaire suisse, dirige la construction de la fromagerie de La Sakay.

CONVOCATIONS DU PARTI

CANTON DE NEUCHÂTEL

Les caissiers des sections neuchâteloises sont priés de retourner les timbres non vendus et les cotisations au caissier cantonal Pierre Frey, Rosiers 7, La Chaux-de-Fonds, jusqu'au 10 janvier 1970.

Lulubelle

— Ce splendide modèle de haute couture que je vous ai acheté hier m'a complètement sortie de ma dépression... Vous voulez bien me le reprendre ?

L'amour-propre est le plus grand de tous les flatteurs.

La Rochefoucauld

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

HASANAGIC : C'EST FAIT

Le F.-C. Servette communique officiellement qu'il a engagé l'international yougoslave Mustapha Hasanagic (né le 20 avril 1941). Sa qualification deviendra effective lorsque le club suisse aura reçu la lettre de sortie que doit encore délivrer Partizan Belgrade.

● Sion annonce l'arrivée pour le deuxième tour de Rudolf Wampfler, du F.-C. Rarogne. Agé de 20 ans, Wampfler est un attaquant dont on parle beaucoup en Valais et sa venue au F.-C. Sion peut être qualifiée d'intéressante.

● L'international italien Gianni Rivera, capitaine de l'A. C. Milan (champion d'Europe et vainqueur de la coupe intercontinentale), a été désigné comme le meilleur footballeur d'Europe pour 1969, à la suite d'un référendum organisé par l'hebdomadaire « France-Football » auprès de journalistes spécialisés de vingt-six pays européens.

Sport-Toto

LES GAINS

Répartition des gains du concours des 20 et 21 décembre : 41 gagnants avec 12 points à 3925 fr. 35 ; 676 gagnants avec 11 points à 238 fr. 10 ; 5641 gagnants avec 10 points à 28 fr. 55 ; 32 076 gagnants avec 9 points à 5 fr. Le maximum de 13 points n'a pas été atteint.

La coupe de Lausanne sous la neige: Bratislava écrase Lausanne

SLOVAN BRATISLAVA—LAUSANNE, 7-0 (2-0, 3-0, 2-0). — Deux mille personnes. Tempête de neige. Arbitres: MM. Hauri (Genève) et Vuillemin (Neuchâtel). Buts : 12' Gregor, 14' Ducaj, 30' Lano, 36' Bukowinski, 37' Boydan, 43' Michalek, 53' Ducaj.

Lausanne : Luthi; Bernasconi, Nussbaum ; Roccati, Meisseiller ; Mévillot, Schlaeppi, Wicki ; Haussener, Winiger, Monod ; Sulzener, Pion, Oeffner.

Slovan Bratislava : Mazal ; Baciak, Bukowinski ; Gregor, Kuzola ; Panek, Tajcnar ; Grandtner, Korkiak, Ducaj ; Millosevic, Michalek, Skokan ; Boydan, Lano, Staron.

La tempête de neige qui s'est abattue sur Lausanne au départ de cette coupe de Lausanne a passablement handicapé les deux équipes et peut-être, disons-le, avantagé quelque peu les Lausannois, car la couche de neige empêchait le puck d'avancer et coupait ainsi le rythme des Slovaques. Toutefois, avouons que les joueurs de Slovan ne forcèrent jamais le rythme, se contentant de contrôler le match et de marquer quelques buts afin d'assurer leur qualification. Cependant, les Lausannois auraient mérité de sauver l'honneur, car ils ne furent jamais ridiculisé et certaines de leurs attaques méritaient un meilleur sort. Il sera intéressant de voir les joueurs tchécoslovaques contre les jeunes Russes.

La rencontre dut être interrompue toutes les dix minutes, afin de déblayer la neige, et l'on vit les joueurs slovaques venir en aide à la balayeuse en prenant les pelles, geste qui fut apprécié des spectateurs.

Juniors russes extraordinaires

URSS JUNIORS—TIMRA (SUÈDE), 11-5 (3-1, 4-1, 4-3). — Buts : 6' Lebedev, 7' Zelesnov, 14' Svensson, 16' Sirtsov, 25' Ivanov, 27' Zaikin, 27' Zelesnov, 30' Lundstrom, 38' Sirtsov, 45' Bodunov, 47' Savtzilli, 48' Lebedev, 50' Lundstrom, 53' Anisin, 55' Norberg, 59' Norlin.

Juniors russes : Krivopalov ; Christjakov, Odintsov; Prokofjiev, Terekhin; Martinov, Lebedev, Anisin ; Bodunov, Blochin, Klimov ; Korotkov, Zelesnov, Sirtsov ; Savtsilli, Zaikin, Ivanov.

Timra : Claesson; Norlin, Pettersson; Norlin, Johansson ; Broman, Ahman, Lundstrom; Norberg, Svensson, Lundstrom ; Larsson, Berggren, Skoglung.

Epoustouflants, extraordinaires et je ne sais quels qualificatifs donner à ces juniors russes. La neige tombant un peu moins dru au cours de cette deuxième rencontre, le jeu en fut amélioré et, si la glace avait été parfaite, les pauvres Suédois auraient encore encaissé un nombre effarant de buts. Dire que tous ces jeunes ont dix-huit ans et moins. Marquer onze buts à une équipe suédoise, même si celle-ci s'appelle Timra, n'est pas à la portée de chacun, car ces Suédois ont tout de même marqué cinq buts. Mais leur rapidité et leurs combinaisons de jeu sont extraordinaires et les buts qu'ils marquèrent furent tous des chefs-d'œuvre. Ils n'ont toutefois pas la résistance des aînés et, sur la fin, ils baissèrent les bras, laissant les Suédois marquer trois buts au dernier tiers. Mais, à ce moment-là, ils avaient suffisamment creusé l'écart pour être à l'abri de tout accident.

La finale de ce soir s'annonce comme passionnante, car les Tchécoslovaques ont tout de même une différence assez sensible avec les Suédois. Ils devront toutefois se méfier de ces jeunes et il ne serait pas impossible qu'ils créent la surprise.

Disons pour terminer que tout amateur de hockey devrait venir ce soir à Montchoisi ; il sera sûr d'assister à du grand hockey, chose qu'il y a longtemps que nous attendions.

Serge Chessex.

CE SOIR, ON SAURA TOUT

C'est ce soir, en ligue nationale A, la « der des der » du tour qualificatif. On saura donc tout. Pour l'instant, on ne connaît que trois des qualifiés pour le tour final pour le titre de champion suisse : La Chaux-de-Fonds, Genève-Servette et Sierre. Berne, Kloten et Langnau sont sur le ballant, tandis que Zurich et Viège sont déjà « bons » pour jouer le tour de relégation. Le programme de la soirée sera donc le suivant : Sierre—La Chaux-de-Fonds, Genève-Servette—Viège et surtout Berne—Langnau et Kloten—Zurich.

● Pour le championnat suisse de première ligue, hier soir, aux Vernets, La Chaux-de-Fonds II a battu Genève-Servette II par 8-1. Les Chaux-de-Fonniers ont aligné dix juniors pour ce match, tandis que, de l'autre côté, on aligna à peine onze réservistes. Deux moyens différents de préparer l'avenir !... Les buts furent marqués par : Steiner (2e), G. Stenz (12e et 51e), R. Stenz (18e et 36e), Houriet (22e), Poget (24e), Loepfé (42e) et Zysset (48e).

● A Victoria (Colombie britannique), en présence de 5400 personnes, l'équipe nationale du Canada a battu celle de l'URSS par 5-1. Les Canadiens, nettement dominés la veille à Vancouver (9-3), se sont complètement retrouvés au cours de cette quatrième rencontre entre les deux équipes. Ils ont obtenu leur seconde victoire face aux Soviétiques.

Saison perdue pour H.-P. Rohr

Hanspeter Rohr (Klosters), l'un des meilleurs descendeurs suisses du moment, est hors de combat pour plusieurs mois. Il a fait une violente chute en s'entraînant sur la piste de descente du Lauberhorn et il souffre d'une fracture du péroné et d'une déchirure des ligaments à la cheville droite. Immédiatement transporté à Lauterbrunnen, il a ensuite été transféré en ambulance à l'Hôpital de Zurich-Airslanden, où il a subi une intervention chirurgicale. Cette saison, Hanspeter Rohr avait pris la huitième place de la descente de Val-d'Isère. Au début de l'année, il avait terminé troisième, en descente également, à Cortina.

DELÉMONT: Budget accepté. — L'assemblée communale de Delémont, réunie lundi soir, a adopté le budget 1970 présenté par la Municipalité. Ce budget est d'environ 9 800 000 fr. aux recettes comme aux dépenses. Les citoyens et citoyennes de Delémont ont radié de ce budget un montant de 100 000 fr. qui était destiné à l'achat d'objets, d'équipements et de matériel pour la protection civile.

LNB: Le calendrier final officieux

Bien que pour l'instant rien ne soit officiel, nous pouvons cependant publier un calendrier pour les tours finals de LNB, soit de la promotion et de la relégation, d'après les plans établis. Cependant, il est possible que des changements mineurs interviennent.

Promotion. — 3-4 janvier: Bienne—Ambri Piotta, Thoune—Davos, Fribourg—Lugano, Villars-Champéry—Coire.

6-7 janvier: Davos—Bienne, Lugano—Thoune, Coire—Fribourg, Ambri Piotta—Villars-Champéry.

10-11 janvier: Bienne—Lugano, Fribourg—Ambri Piotta, Thoune—Coire, Villars-Champéry—Davos.

17-18 janvier : Coire—Bienne, Ambri Piotta—Thoune, Davos—Fribourg, Lugano—Villars-Champéry.

24-25 janvier: Ambri Piotta—Bienne, Davos — Thoune, Lugano — Fribourg, Coire—Villars-Champéry.

27-28 janvier: Bienne—Davos, Fribourg—Coire, Villars-Champéry—Ambri Piotta, Thoune—Lugano.

31 janvier - 1er février : Lugano—Bienne, Coire—Thoune, Ambri Piotta—Fribourg, Davos—Villars-Champéry.

7 février : Bienne—Coire, Thoune—Ambri Piotta, Fribourg—Davos, Villars-Champéry—Lugano.

Relégation. — 3-4 janvier: Grasshoppers—Sion, Küsnacht—Lucerne, Winterthour—Lausanne, Saint-Moritz—Young-Sprinters.

6-7 janvier: Lucerne—Grasshoppers, Lausanne — Küsnacht, Sion — Saint-Moritz, Young-Sprinters—Winterthour.

10-11 janvier : Grasshoppers—Lausanne, Küsnacht — Young-Sprinters, Winterthour—Sion, Saint-Moritz—Lucerne.

17-18 janvier : Young-Sprinters—Grasshoppers, Sion—Küsnacht, Lucerne—Winterthour, Lausanne — Saint-Moritz.

24-25 janvier : Sion—Grasshoppers, Lucerne—Küsnacht, Lausanne—Winterthour, Young-Sprinters—Saint-Moritz.

27-28 janvier : Grasshoppers—Lucerne, Küsnacht—Lausanne, Winterthour—Young-Sprinters, Saint-Moritz—Sion.

31 janvier - 1er février : Lausanne—Grasshoppers, Young-Sprinters— Küsnacht, Sion—Winterthour, Lucerne—Saint-Moritz.

7 février : Saint-Moritz—Lausanne, Grasshoppers—Young-Sprinters, Küsnacht—Sion, Winterthour—Lucerne.

PROGRAMMES

RADIO TV

RADIO

Mardi 23 décembre 1969

SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous de 16 heures. 17.00 Inf. 17.05 Pour vous les enfants. 17.15 Tous les jeunes! 18.00 Inf. 18.05 Micro dans la vie. 18.45 Sports. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Bonsoir les enfants! 19.35 La terre sera-t-elle habitable? 20.00 Magazine 69. 20.25 Intermède musical. 20.30 «L'Aiglon», pièce. 22.15 Point d'orgue. 22.30 Inf. 22.35 Tour du monde des Nations Unies. 23.05 Prélude à la nuit. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Tous les jeunes! 19.00 Per i lavoratori italiani. 19.30 Mus. pour la Suisse. 20.00 Inf. 20.10 Play time. 20.30 Nouveautés de l'enregistrement. 21.30 Sports et musique.

BEROMUNSTER. — Inf. à 16.00, 23.25. 16.05 Histoire irlandaise. 16.30 Pour les plus anciens auditeurs. 17.30 Pour les jeunes. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 18.55 Bonne nuit les petits. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Hit-parade. 20.30 La poésie des Beatles. 21.15 Orch. récréatif. 21.45 Situation internationale. 22.25 The Jazz Age. 23.30 Variétés 69.

Mercredi 24 décembre 1969

SOTTENS. — 6.00 Bonjour à tous! - Inf. 6.30 De villes en villages. 7.00 Miroir-première. 8.00 Inf. - Revue de presse. 9.00 Inf. 9.05 A votre service! 10.00, 11.00 et 12.00 Inf. 12.05 Aujourd'hui. 12.25 Quatre à quatre. 12.30 Miroir-midi. 12.45 «Huit Jours de ma Ville», feuilleton. 13.00 Musicoor. 14.00 Inf. 14.05 Réalités. 14.30 La terre est ronde. 15.00 Inf. 15.05 Concert.

Second programme de Sottens. — 12.00 Midi-mus. 14.00 Musik am Nachmittag.

BEROMUNSTER. — Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00. 6.10 Mus. 6.20 Concert. 6.50 Méditation. 7.10 Auto-radio. 8.30 Orch. de chambre. 9.00 Entracte. 10.10 Concert. 11.05 Noël blanc. 12.00 Harpe. 12.40 Rendez-vous de midi. 14.00 En attendant Noël. 14.30 Orch. 15.05 Concert pour les enfants.

TV ROMANDE

Mardi 23 décembre 1969

18.00 Bulletin. 18.05 Sélection. 18.30 Bonsoir. 19.00 Les Poucetofs. 19.05 «Le Trésor du Château sans Nom», feuilleton. 19.40 Carrefour. 20.00 Téléjournal. 20.20 Cinéma en Afrique. 22.10 Hockey sur glace. 22.40 Téléjournal. 22.50 Sélection.

Mercredi 24 décembre 1969

14.30 Vous nous avez demandé.

TV FRANÇAISE

Mardi 23 décembre 1969

1re chaîne. — 16.00 C'est Noël. 18.15 Dernière heure. 18.20 Schmilblic. 18.35 Je voudrais savoir. 18.55 Pépin la Bulle. 19.00 Actualités régionales. 19.25 «Le Petit Monde de Marie-Plaisance», feuilleton. 19.45 Inf. première. 20.20 L'arbalète de Noël. 20.35 «Jean-Roch Coignet», feuilleton. 21.35 La grande parade. 22.50 La porte ouverte. 23.10 Télénuit.

2e chaîne. — 18.10 Le monde merveilleux de la couleur. 19.00 Actualités régionales. 19.20 Colorix. 19.40 «Ma Sorcière bien-aimée», feuilleton. 20.10 Sept jours de sports. 20.30 24 heures sur la II. 21.05 Les contes du sapin vert. 21.20 Des loups et des faucons. 22.50 Jazz. 23.20 On en parle.

Mercredi 24 décembre 1969

1re chaîne. — 12.30 Midi-magazine. 13.00 Télémidi. 13.15 Midi-magazine.

les roches blanches

EDOUARD ROD

44

Aussitôt M. Leen s'aperçut qu'il s'était laissé entraîner trop loin par son goût de psychologie. Il fit un geste de recul, en reprenant, avec plus de réserve :

— Je n'ai pas dit cela, je n'ai pas dit cela... Rien ne m'autoriserait à le dire... ni à le croire... C'est un de ces ménages comme il y en a beaucoup, où l'on se connaît mal les uns les autres... Le respect, l'habitude, la bonne volonté réciproques y tiennent lieu d'affection. Aucun des intéressés ne s'aperçoit de ce qui lui manque... Mais je crois que nous commérons. Savez-vous que cela n'est pas très bien, monsieur le pasteur ? Quoiqu'il n'y ait rien de plus amusant que de regarder vivre son prochain !...

Là-dessus, il tendit la main à Trembloz, qui prit congé, inquiet à la fois de tant de clairvoyance et de ce qu'il venait d'apprendre.

Il n'avait pas fait cent pas sur la route qu'il reconnut Mme Massod de Bussens et Maurice, qui revenaient ensemble de la ville. L'enfant l'aperçut aussi, car il lâcha la main de sa mère pour venir à lui, en courant de toute sa force, expansif et caressant comme un jeune chien.

— Que je suis content de vous voir, monsieur, cher monsieur Trembloz, mon cher ami !... Et maman aussi est contente !... Venez, venez lui dire bonjour...

Il lui avait pris la main, il gambadait, il le tirait avec une familiarité un peu ahurissante, tout en posant mille questions.

— A propos, et Maud ?... et Francis ?... Est-ce que Maud avait un col de garçon ?... Elle est si drôle avec ses cols de garçon !... Est-ce qu'ils savent beaucoup de latin ?... Lisent-ils déjà « César » ?... Est-ce qu'ils babillent pendant la leçon ?... Est-ce que Francis peut se tenir tranquille ?... Oh ! comme ils sont heureux de ne pas aller au collège et de vous avoir pour maître !...

L'enfant n'attendait pas les réponses. Henri, qu'il tirait en avant, eut quelque peine à conserver une allure digne jusqu'à ce qu'il fût devant Mme Massod de Bussens. Elle lui tendit la main, en excusant Maurice.

— Il est terrible, cet enfant, quand on le laisse faire ! Pardonnez-lui, monsieur, je vous en prie ; ne répondez pas à ses sottes questions.

Trembloz balbutia :

— Mais, madame, je vous assure...

Elle sourit.

— Oui, je sais que vous êtes indulgent pour lui, très indulgent...

Ils s'étaient rencontrés juste devant le portail des « Tilleuls ». Comme ils restaient un instant silencieux, Antoinette ajouta précipitamment :

— Au revoir, monsieur !...

Puis elle ouvrit la grille et disparut, tandis que Maurice, avant de la suivre, allait encore secouer la main de Trembloz, en répétant :

— Au revoir, cher monsieur !... au revoir, cher ami !...

... Pourquoi donc avait-elle fui si vite, après quelques mots à peine échangés, sans une parole de sympathie, sans un regard amical ?...

Cette insoluble question, que Trembloz se posa d'emblée au moment où la grille des « Tilleuls » se fermait derrière Maurice, effaça ses impressions de la famille Leen, qui l'avaient un peu distrait, le poursuivit tout le long de la route, le fit répondre d'un ton préoccupé aux propos de sa mère, et ne cessa pas, avec la journée, de le harceler. Que signifiait cette retraite indifférente ? Aurait-il, sans s'en douter, déçu ou froissé son amie ? ou bien, se méfiant de son cœur comme lui du sien, luttait-elle peut-être avec les mêmes armes contre le même sentiment ? Ballo éttentre ces deux conclusions extrêmes, il sentait grandir en lui le besoin éperdu de la revoir, d'interroger ses yeux, sa voix, de lire en elle, de la deviner. Une interminable nuit fit défiler dans son cerveau surexcité des bousculades d'idées lotté entre ces deux conclusions extrêmes, il sen encore des instants de demi-sommeil et qui prenaient alors des allures de cauchemars. Vers le matin, dans un assoupissement profond et court, ses visions prirent un caractère que jamais encore elles n'avaient eu : un désir fou, pareil à une tentation d'ascète, le tordit sur ses oreillers. Il sauta hors de son lit, il ouvrit ses volets, appelant la pâle lumière d'aube qui pointait à peine, se baignant dans l'air dont la fraîche caresse le fit frissonner ; et, connaissant tout son mal, n'y voyant nulle fin, honteux, désespéré, il gémit, dans la solitude de sa pauvre chambre :

« Seigneur, Seigneur, prends pitié de moi !... »

Il se leva tard. Sa mère le lui reprocha d'abord.

— C'est bien l'heure de sortir du lit, ma foi !... Ton café n'est plus chaud, tant pis pour toi !...

Mais Henri était si pâle, si abattu, si épuisé, que, quoiqu'elle ne s'émût pas volontiers pour des bagatelles, elle interrompit ses gronderies avec inquiétude :

— ... Qu'as-tu donc ?... Es-tu malade ?

— Non, je n'ai rien, je suis très bien.

Comme elle voulait l'entretenir de diverses questions d'intérieur, et commençait une de ses longues histoires où il y avait du calcul, des récriminations contre les marchands, des plaintes sur les voisins, il l'interrompit, lui toujours si doux, si respectueux, avec un geste d'impatience:

— Ah ! pas maintenant, mère, je t'en prie !... pas maintenant !...

Et il s'enfuit dans son cabinet de travail, sans achever son bol de café au lait.

Il y passa plusieurs heures, avec les mêmes pensées qu'alourdissaient ses vains efforts pour les chasser. Il ouvrit ses livres, les parcourut sans comprendre ; il essaya d'écrire, et ne put : toujours son attention recommençait à tourner dans le même cercle. Il songea à son sermon du prochain dimanche : le préparer lui parut impossible.

LES P. S. INTERVIENNENT. — Hier, à 14 h. 10, les premiers secours sont intervenus à l'avenue Léopold-Robert 126, où la rupture d'une conduite, dans le local du chauffage central, avait provoqué un début d'incendie. Pas de dégâts importants.

Mystères sur la route du Doubs

Nous revenions de France, samedi, un peu avant 18 heures. En descendant de Fournet-Blanche-Roche, nous avions constaté que la route verglacée n'avait pas été sablée. En arrivant à Biaufond, par contre, nous étions heureux de voir que la route qui conduit de la douane au restaurant était, elle, bien pourvue de sable. Nous avons donc décidé d'aller boire un café, dans l'espoir que le camion sableur qui était en stationnement à proximité de la douane ait le temps de faire son travail de Biaufond à La Chaux-de-Fonds. Nous sommes revenus sans découvrir de sable sur ladite route, alors que le camion sableur était reparti depuis un bon moment sur cetet route aussi verglacée que la route française. Qui nous dira comment un camion sableur peut être stationné à Biaufond sans que la route Biaufond—La Chaux-de-Fonds ait reçu le moindre brin de sable ?

Autre sujet d'étonnement: un douanier et un riverain nous ont demandé d'aller constater que les tables et les chaises quasi neuves qui meublent la terrasse de l'Hôtel de la Maison-Monsieur, qui était fermée, traînaient sous la neige, emprisonnées par la glace. Et de se poser la question de savoir à qui appartient ce matériel: à l'Etat, ou au gérant du dit hôtel ?

TAC.

CARNET DU JOUR

Cinémas

CORSO: 20.30, «La Valse des Truands».
EDEN: 20.30, «Trafic de Filles» (La Punition).
RITZ: 20.30, «Tintin et le Temple du Soleil».
PLAZA: 20.30, «L'Homme de Kiev».
SCALA: 20.30, «Un Amant dans le Grenier».

Divers

MUSÉE DES BEAUX-ARTS: 10.00 à 12.00 et 14.00 à 17.00.
MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE: 14.00 à 16.30.

Pharmacie d'office

Pharmacie des Forges, Charles-Naine 2a. (Dès 22 h., appeler le No 11.)

La Chaux-de-Fonds

Cinquante ans de fidélité à un établissement public

C'est le 6 janvier 1920 que M. et Mme Paul Rey reprenaient le Café-Restaurant de la Métropole. Ainsi, notre ami Paul, qui a fêté ses noces d'or en 1964, devient récidiviste. Fidèle à son épouse, à son café et à la bonne cuisine, il est devenu une des figures les plus populaires de la ville.

Né à Bienne, il est arrivé en notre cité à l'âge de deux ans. Après avoir suivi l'école, il est entré comme apprenti cuisinier à l'Hôtel de Paris, qui venait d'ouvrir ses portes. Puis il a commencé son tour de Suisse, en passant notamment par Brunnen, Berne, Lugano, avant d'entamer son tour de France. Il a ainsi travaillé comme saucier, puis comme chef dans les grands restaurants de la Côte d'Emeraude, après avoir connu Paris et Nice, pour terminer à Vannes. Là, il a rencontré celle qui devint son épouse et d'excellents patrons, ce qui lui a fait manquer d'aller travailler à Londres, où le célèbre cuisinier Excoffier lui avait donné rendez-vous. Puis Paul nous est revenu pour nous faire apprécier la bouillabaisse, les fruits de mer et ses filets de sole aux scampis truffés qui, jaunes, rouges et noirs, étaient aussi agréables à déguster qu'à contempler.

Aujourd'hui, il cumule les diplômes de grand saucier, de grand rôtisseur, de maître cuisinier. Il possède un classeur plein de lettres de félicitations venant en particulier du Rotary, du TCS et autres connaisseurs et qui recèle aussi une lettre de remerciements de l'Etat pour sa longue activité comme expert d'apprentissage. Mais, en plus. Paul Rey est un excellent conteur doué d'une mémoire à toute épreuve. Nous avons ainsi été mis au courant des recettes de son plat favori, la sole aux scampis, des véritables tripes à la mode de Caen. Nous avons aussi appris qu'il avait été un des précurseurs de la semaine anglaise, qu'un usage voulait que le chef de cuisine paie à sa brigade, chaque fois qu'un banquet de septante couverts avait été servi, la « consolante » — qui consistait en un verre de rouge à chacun, ce qui ne le ruinait pas ! Le caf'conc' était roi à La Chaux-de-Fonds ; on allait y écouter la petite Bourquin, Balandard, et nous en sautons ; on avait le choix entre la Métro, l'Astoria, le Splendid, le Trianon et la Boule-d'Or, qui fut la dernière à survivre.

Nous souhaitons à Paul Rey et à sa compagne de garder leur excellent moral et leur bonne santé durant de nombreuses années. E. M.

COMMUNIQUÉS

Ordures ménagères et « cassons ». — Nos lecteurs sont priés de consulter l'avis des Travaux publics de La Chaux-de-Fonds paraissant ce jour concernant le ramassage des ordures ménagères et des « cassons ».

Revue de fin d'année au Théâtre: location dès le samedi 27 décembre. A temps nouveaux, techniques nouvelles, nous dit-on dans la vie courante. Au Théâtre nous dirons: à temps nouveaux, formule nouvelle. « Des Etoiles aux Nues », le nouveau spectacle des Productions Davan-Mayol, sera une revue « dans le vent ». Une revue jeune, qui plaira aux jeunes et aux moins jeunes. Une revue où le rire, le charme, le luxe et la beauté seront rois. Cette année nous vous offrons neuf représentations, cinq soirées du 31 décembre au dimanche 4 janvier inclus et quatre matinées les 1er, 2, 3 et 4 janvier. Avec Davan et sa compagnie, c'est l'assurance de passer une bonne soirée.

CHRONIQUE JURASSIENNE

PORRENTRUY : Explosion dans un garage. — Alors qu'un mécanicien nettoyait un moteur, un récipient contenant de l'essence s'enflamma tout à coup près de lui. Rapidement, l'ouvrier le porta au-dehors, où le récipient explosa, mettant le feu à une voiture stationnée là. Le véhicule subit pour 4500 fr. de dégâts, mais grâce au sang-froid du mécanicien, de plus graves conséquences ont pu être évitées.

AU TRIBUNAL DE PORRENTRUY. — L'assemblée du Parti populaire chrétien-social d'Ajoie et du Clos-du-Doubs, réunie lundi soir à Porrentruy, a décidé de présenter Me Hublard à la succession de Me Boinay à la présidence du Tribunal 2 de Porrentruy. Me Boinay a été récemment élu juge à la Cour suprême du canton de Berne. L'assemblée du Parti populaire chrétien-social a donc confirmé le choix qu'avait fait le comité de ce parti.

En principe, Me Hublard ne sera pas combattu par les radicaux ajoulots, ceci en vertu d'une entente entre ces deux partis.

LAJOUX : Lourdes charges financières. — L'Assemblée municipale de Lajoux a décidé de créer une vaste zone de verdure en direction de Fornet. Cette zone comprendra deux hectares où il sera interdit de construire, à l'exception de bâtiments communaux. La même assemblée décida la consolidation de l'emprunt de construction de la nouvelle école, soit un montant de 593 000 fr. A ces lourdes charges financières s'ajoute un détournement de plus de 250 000 fr. par l'ancien secrétaire-caissier, affaire dont nous avons parlé au début de cette année. (w.)

SONVILIER : Assemblée municipale. — L'Assemblée municipale a accepté le budget pour 1970. Le déficit présumé est de 4520 fr. D'autre part, l'assemblée a nommé un instituteur, M. Cl. Buhlmann, d'Ocourt. Elle a voté une subvention de 15 % pour l'installation de l'eau sur la Montagne-de-l'Envers et décidé, par ailleurs, d'introduire le dessin technique comme branche à option à l'école. Enfin, l'assemblée a accordé une garantie pour la deuxième hypothèque de la Sonval S. A.

MOUTIER : Un demi-million d'excédent de dépenses. — Le budget de la ville de Moutier prévoit un excédent de dépenses d'environ un demi-million, ceci malgré l'augmentation de la quotité que le Conseil municipal propose de porter de 2,1 à 2,2. Aux dépenses figure un montant de 8 454 526 fr. contre une somme de 7 954 900 fr. aux recettes. C'est à l'assemblée municipale du 15 janvier que sera présenté ce budget en même temps que le tarif élaboré pour l'incinération des ordures ménagères. Ce tarif comprend un prix forfaitaire de 2 fr. par mois et par ménage, alors que les hôtels-restaurants, commerçants, l'industrie, sont classés séparément et répartis en sept classes.

La hausse de la quotité qui assurerait une rentrée d'environ 165 000 fr. est réservée au service de l'amortissement du futur centre hospitalier. (w.)

CHRONIQUE DE SAINT-IMIER

UNE JEUNE ARTISTE A L'HONNEUR. — Le dessin d'une jeune artiste suisse a été retenu par l'administration des postes des Nations Unies pour illustrer l'enveloppe du premier jour d'émission d'un timbre consacré à la remise en valeur de la plaine du Mékong, en Asie du Sud-Est. Cette enveloppe sera en vente le 13 mars prochain.

Cette artiste est Mlle Sylviane Linder, de Saint-Imier, élève graphiste à l'Ecole des arts décoratifs de Genève, dont le dessin a été distingué parmi 27 projets présentés par deux sections de graphistes et peintres décorateurs de l'école, arrivés à leur avant-dernière année d'étude. Deux autres prix ont été décernés à une Française, Mlle D. Dérobert, de Monnetier-Mornex, et à une Neuchâteloise, Mlle R.-M. Pategay.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

La structure démographique du canton

La population du canton de Neuchâtel continue de s'accroître. Au 15 décembre dernier, elle s'élevait à 166 876 âmes, soit 1079 de plus qu'un an auparavant. Une fois de plus, on constate que la population tend à diminuer dans les Montagnes alors qu'elle s'accroît sur le littoral, c'est-à-dire dans le Bas.

Il y a moins d'habitants dans deux districts, ceux du Locle et du Val-de-Travers. Dans le premier on a dénombré 19 387 habitants, soit 165 de moins que l'année dernière, et dans le second 14 523, soit 130 de moins.

Le district le plus populeux du canton est celui de Neuchâtel, qui en compte presque 50 000, soit 49 996. Sa population s'est accrue de 619 unités. Le district de La Chaux-de-Fonds arrive au second rang avec 44 138 habitants, soit 18 de plus. Une forte augmentation a été également enregistrée par le district de Boudry, qui arrive au troisième rang avec 28 315, soit 560 de plus. Enfin, le district mi-industriel mi-campagnard du Val-de-Ruz abrite 10 517 habitants, soit 177 de plus. Les villes de La Chaux-de-Fonds, de Neuchâtel et du Locle comptent respectivement 42 940, 36 685 et 14 936 habitants.

● NEW YORK. — Le secrétaire général U Thant a prédit lundi au cours d'une conférence de presse que les quatre grands engagés dans la « concertation » sur le Proche-Orient aboutiront à un accord substantiel avant la fin janvier.

Le Locle

Conseil général: Budget accepté - Abstention popiste

En s'abstenant de voter le budget, le POP, jusqu'ici membre de la majorité, semble vouloir se retirer dans l'opposition. Il porte l'entière responsabilité de son attitude et, s'il était logique avec lui-même, devrait en tirer toutes les conséquences. C'est du moins l'attitude qu'il voudrait voir adopter par les socialistes, à d'autres échelons de la vie du pays et en d'autres lieux.

Le budget communal a pourtant été élaboré par les cinq membres de l'exécutif, dont M. F. Blaser, popiste. Il a été examiné par la Commission du budget, qui compte trois popistes, et approuvé par cette commission à l'unanimité, sans opposition et sans abstention.

Double jeu, bien sûr, double jeu qui ne peut que saper la confiance entre partenaires du Conseil communal et rendre plus difficile la collaboration entre partis ouvriers.

Le POP déclare ne pas voter le budget parce qu'il n'est pas équilibré et qu'à ses yeux le produit de l'impôt des personnes morales est insuffisant. Pourtant, il ne donne pas le remède miracle pour réaliser l'équilibre que nous souhaitons tous. Il sait que la taxation des personnes morales est une affaire cantonale; il sait aussi que notre industrie horlogère connaît des années plus difficiles par suite de la concurrence étrangère. Le POP critique les investissements de nos entreprises, mais si elles ne se modernisaient pas, il condamnerait leur carence.

Le POP pouvait demander des explications complémentaires à la Commission du budget; il s'est bien gardé de le faire; c'est combien plus facile et spectaculaire d'attaquer sottement et publiquement la plus importante personne morale de la ville. On ne pouvait pas mieux desservir les intérêts supérieurs de la cité et ceux de ses travailleurs.

Notre ville doit se défendre, nous devons la défendre tous ensemble. Ce ne sont pas les attaques personnelles du POP qui faciliteront la solution des problèmes que nous avons à résoudre. Le Parti socialiste condamne ces méthodes, il s'en distance.

Certes, la fiscalité n'est pas satisfaisante dans notre pays; certes, l'assiette fiscale n'est pas équitablement répartie en Suisse; certes, des modifications sont nécessaires et urgentes. Mais les premières mesures à prendre doivent l'être à l'échelon national pour freiner la concurrence fiscale que se livrent cantons et communes. C'est à ce niveau que la lutte doit être menée et les socialistes s'y emploient; notre porte-parole, dans son intervention, l'a fort bien souligné.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le budget présenté par le Conseil communal ne peut être qualifié ni de pessimiste ni d'optimiste; c'est un budget réaliste, tant en ce qui concerne les recettes que les dépenses.

A moins de surprises, il semble assez peu probable que le déficit de 579 831 fr. puisse être résorbé, du moins pas dans sa totalité. Aussi, pour la première fois depuis plusieurs années, les comptes communaux pourraient bien boucler par un excédent de charges.

Il est vrai qu'un déficit isolé n'a rien de catastrophique pour une collectivité publique et nous n'avons pas à sombrer dans un pessimisme exagéré. La situation deviendrait cependant inquiétante si nous entrions dans une ère de déficits chroniques, et cela d'autant plus que nous sommes à une période de conjoncture économique favorable. Ouvrons ici une parenthèse pour souligner que la situation n'est pas meilleure dans d'autres villes du canton, bien au contraire.

Dans son rapport, le Conseil communal énumère les causes du resserrement des finances communales. Il cite notamment la stagnation du produit de l'impôt des personnes morales, l'augmentation des charges de l'instruction publique, la hausse du coût de la vie entraînant l'adaptation des salaires du personnel, l'augmentation des intérêts passifs due aux emprunts consentis pour l'équipement de la ville, et, enfin, la hausse du loyer de l'argent.

Force nous est de reconnaître qu'une commune ne dispose que de fort peu de moyens pour freiner sensiblement l'augmentation de ses charges ou pour améliorer sensiblement ses recettes.

Personne ne songe à réduire nos dépenses pour l'instruction et la formation professionnelle de nos enfants. Au reste, même si nous le voulions, nous ne le pourrions pas puisque l'essentiel des dépenses sont dictées par des lois cantonales.

Nul ne songe également à réduire notre effort social en faveur des vieillards, des veuves, des orphelins et des invalides, pour l'hôpital ou pour une politique de logements à prix avantageux.

Nous ne disposons d'aucun moyen pour freiner la hausse du coût de la vie qui frappe non seulement l'ensemble de la population, mais également les pouvoirs publics.

Il n'est pas question non plus de refuser au personnel communal les adaptations de salaires indispensables. Nous pensons même que certains traitements ne sont plus compétitifs et qu'ils devraient être revus.

L'augmentation de la dette peut tout au plus être freinée par un certain étalement des investissements, mais, dans l'avenir immédiat, nous sommes tous d'avis que les travaux d'épuration des eaux doivent être achevés et que la construction de bâtiments scolaires ne peut pas être différée.

Au surplus, aucun groupe du Conseil général n'a contesté le programme de travaux présenté par le Conseil communal il y a quelques mois et qui se solde pour la période 1970-1976 par près de 40 millions d'investissements.

Nous subissons le sort de toutes les villes en développement et, si certains travaux pourront peut-être être retardés de quelques années, ils ne pourront en aucun cas être abandonnés.

Dans ces conditions, nous devrons emprunter des sommes relativement importantes au cours de ces prochaines années. Or l'argent coûte cher, très cher même aujourd'hui. En 1955, on empruntait à 2,75 %. Aujourd'hui, le taux a passé à 5 ½ %; c'est dire que, pour une même charge d'intérêt, on ne peut emprunter en 1969 que la moitié moins qu'en 1955.

La hausse du loyer de l'argent est un lourd tribut au capital que paient les collectivités publiques, comme c'est un lourd tribut que paient aussi les locataires et les consommateurs, tant il est vrai que l'augmentation des intérêts accélère la hausse des loyers et pèse lourdement sur les prix de revient de tous les articles mis sur le marché.

Nous condamnons cette politique de vie chère qui réjouit la bourgeoisie et à laquelle le Conseil fédéral prête très facilement la main.

Dans son rapport, le Conseil communal cite quelques éléments qui devraient nous permettre d'espérer un retour à un budget équilibré : la cantonalisation de l'enseignement technique et, plus tard, de l'enseignement professionnel, ainsi qu'une certaine augmentation du produit de l'impôt sur la fortune et de la taxe foncière par suite des réévaluations cadastrales en cours.

Par contre, ni le Conseil communal ni la Commission du budget ne font allusion au manque à gagner qui résulterait de l'acceptation par le peuple de l'initiative fiscale du POP.

Selon un rapport du Conseil d'Etat, les allégements proposés par ce parti entraîneraient une diminution des recettes de dix millions pour le canton et de sept millions pour l'ensemble des communes neuchâteloises, sans qu'il soit possible de récupérer le manque à gagner auprès des gros contribuables.

Le Conseil communal peut-il nous dire quelle serait la diminution des recettes fiscales pour la commune du Locle en cas d'acceptation de l'initiative popiste ? Nous trompons-nous beaucoup en l'estimant à quelque 800 000 fr. par année?

Les conséquences ne seraient-elles pas plus lourdes pour notre ville que pour d'autres localités du canton, étant donné que nous n'avons que relativement peu de contribuables très aisés?

Le problème d'une fiscalité plus juste ne se situe pas à l'échelon cantonal ou communal. Il ne suffit pas de clamer : « Faire payer les gros. » Encore faut-il pouvoir le faire! Or chacun sait qu'en Suisse la concurrence fiscale entre cantons et communes ne permet pas de dépasser certaines limites.

Nous ne le cachons pas, l'initiative popiste est à nos yeux une sérieuse menace pour les finances communales. Le groupe socialiste estime qu'une certaine correction de la progression à froid de l'impôt est nécessaire pour les petits et moyens contribuables, mais elle doit rester raisonnable et ne pas compromettre le développement de la ville, ni mettre en cause notre politique sociale, ni empêcher la commune de rétribuer convenablement son personnel.

Le groupe socialiste préfère une certaine impopularité passagère plutôt que de promettre aux électeurs le beurre et l'argent du beurre. Il est beaucoup plus courageux de dire à l'électeur que seules des recettes suffisantes permettront de réaliser ce dont nous avons besoin et de poursuivre une politique sociale progressiste, que de formuler des propositions faciles et alléchantes aux contribuables sans se préoccuper de leurs conséquences.

Ceci dit, notre groupe votera le rapport du Conseil communal et celui de la Commission du budget. Il acceptera également les arrêtés y relatifs.

MÉMENTO LOCLOIS

PHARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Moderne. (Dès 21 h., le No 17 renseignera.)

VAUD

Université de Lausanne: Brillante soutenance de thèse

La santé n'a pas de prix... mais un budget

Licencié ès sciences sociales, M. Pierre Gilliand a soutenu jeudi dernier une thèse sur « Le vieillissement démographique et la planification hospitalière ». La séance qui s'est déroulée à la salle du Sénat du Palais de Rumine était présidée par M. G. Panchaud, président de l'Ecole des sciences sociales et politiques de Lausanne.

On notait la présence du conseiller d'Etat P. Schumacher, chef du Département de l'intérieur, M. Cevey, médecin cantonal, et M. Burnet, chef du Service de la santé publique du canton de Vaud. La commission d'experts était composée de MM. P. Jaccard, directeur de thèse, A. Delachaux, professeur à la Faculté de médecine, M. Britschmann, chef de service à l'Organisation mondiale de la santé.

Le candidat au doctorat a brillamment démontré qu'il maîtrisait parfaitement le sujet, aussi bien lors de son exposé, qu'en répondant avec méthode et précision aux questions du jury.

M. Gilliand a basé son étude sur les données de la Suisse, mais il s'est principalement attaché aux statistiques et aux enquêtes vaudoises. En matière démographique, l'exemple vaudois préfigure le niveau des autres cantons en ce qui concerne le vieillissement. Les recherches pouvaient donc être effectuées sur cette hypothèse fondamentale.

Qu'est-ce que la santé ? On peut la définir par un bien-être physique, psychique et moral de la population. Les problèmes de la santé doivent être abordés sur un plan socio-économique. La santé n'a pas de prix, mais bien un budget.

L'amélioration des conditions d'existence d'une part, et les progrès dans le domaine de la médecine d'autre part, ont abouti à un recul de la mortalité. Toutefois, on a constaté que les cantons dit « riches » (industrialisés) ont un taux de mortalité plus élevé que les cantons pauvres. Ce phénomène s'explique par une recrudescence de la morbidité, conséquence du rythme de vie, du bruit, de la pollution, etc. Donc, si la thérapeutique peut faire des miracles, il ne faut pourtant pas s'attendre à ce que l'homme vive beaucoup plus longtemps qu'auparavant. En général, on remarque un accroissement du nombre de personnes âgées, ce qui s'explique par le fait que la natalité est trop faible par rapport au vieillissement démographique.

Dans le canton de Vaud, 13 % de la population est composée de personnes âgées, c'est-à-dire une personne sur huit. A l'hôpital, deux lits sur cinq sont occupés par des pensionnaires âgés, soit 40 %. Cette situation pourrait modifier sensiblement la structure des besoins hospitaliers.

La gériatrie doit s'intégrer dans une politique sociale globale, touchant à la fois la médecine et l'économie. La vieillesse est un facteur humain qui oblige les autorités à entreprendre des réformes sur une grande échelle. Naturellement, l'aspect humain est déterminant. L'indépendance des personnes âgées doit être préservée autant que possible. On évitera aussi une rupture entre l'individu et son cadre de vie habituel. Cela implique un encouragement à la construction d'appartements pour vieillards intégrés aux quartiers ; ce qui aura pour effet de libérer des logements sous-occupés. Les soins à domicile ont l'avantage de supprimer ou du moins d'abréger l'hospitalisation. La planification est un moyen efficace pour modifier les structures actuelles, souvent dépassées. C'est aussi un moyen d'action conjoncturel. La santé publique coûte cher. En 1965 : 2,3 milliards de francs. En 1980 : 7 milliards. Ainsi en 15 ans, les dépenses dans ce secteur auront triplé. La disparité entre les cantons est l'un des principaux obstacles que peut rencontrer la planification. La société actuelle dispose des possibilités de faire face aux besoins sanitaires croissants. Pour résoudre les problèmes de la vieillesse, un effort accru est indispensable.

Sch.

PRILLY: Un second municipal socialiste

L'installation des autorités communales de Prilly s'est déroulée samedi dernier. La cérémonie d'assermentation était présidée par le préfet Bolens. La présidence du Conseil communal pour 1970 est attribuée à Mme A. Passini (entente radicale-libérale-indépendante) qui obtient 75 voix. Armand Vannaz, socialiste est brillamment élu premier vice-président, par 92 voix, alors qu'un autre socialiste, J.-J. Danthe est nommé deuxième vice-président.

La nouvelle Municipalité de Prilly sera composée de deux socialistes et trois représentants de l'union bourgeoise. Malgré une tentative de manœuvre de la droite, le nouveau candidat socialiste, J.-P. Zollinger réussit son entrée à l'exécutif. Pour le troisième siège, Maurice Studzinski (socialiste, ancien) obtient une très belle réélection.

Il est plus facile à un père d'avoir des enfants qu'à des enfants d'avoir un père. S. S. Jean XXIII

GENÈVE

Sortez-les du brouillard

Le Père Noël de Genève demande à tous les parents de venir déposer dans sa maison, place Longemalle, du 21 décembre jusqu'au 4 janvier inclus, des jouets ou les équipements de ski devenus trop petits pour leurs enfants. Si vous n'avez rien, alors, une pelote de laine sera la bienvenue. Vos dons aideront à sortir du brouillard de la ville, afin qu'ils puissent jouir du soleil sur la neige, de nombreux enfants qui ne peuvent y aller.

Le Père Noël.

Concert de carillon

A l'occasion de l'anniversaire de la Restauration genevoise, la ville de Genève organise un concert de carillon le mercredi 31 décembre 1969, de 22 h. 30 à 23 h.

Ce concert sera donné au carillon de la cathédrale de Saint-Pierre par M. Pierre Segond.

Cela est arrivé

SPORT-HANDICAP

Une petite cérémonie « pas comme les autres » s'est déroulée jeudi matin, au complexe sportif des Vernets. Il s'agissait pour M. Vuilleumier, président de Sport-Handicap Genève de remettre une plaquette souvenir à huit enfants déficients auditifs qui obtenu le certificat pour le test de natation N° 1. Les deux monitrices, Mlles N. Berner et M. Leuppi n'ont pas été oubliées et furent félicitées comme il se doit pour leur dévouement à l'égard de ce groupe d'enfants.

Mémento genevois

CASINO-THÉATRE (tél. 24 20 37): tous les soirs à 20.30 «Drôle de Couple», de Neil Simon, adapt française d'Albert Husson Dimanche, matinée à 14.30. Relâche dimanche et lundi soir.

THÉATRE DE CAROUGE (tél. 26 15 15): relâche.

GENÈVE

CAFÉ-RESTAURANT DE L'HOTEL-DE-VILLE — Grand-Rue 39 · Téléphone 24 99 48 · Mets et boissons de 1er choix · Deux salles pour sociétés et banquets.

DIABLERETS
L'APÉRITIF PARFAIT

TAILLEUR

VETEMENTS joseph Lepek

Nouvelle adresse : GENÈVE
Rue Dancet 17 - Tél. 24 32 02

Pour que vos économies rapportent encore plus, nous augmentons nos intérêts.

(Sur les livrets d'Epargne-Logement et d'Epargne à terme.)

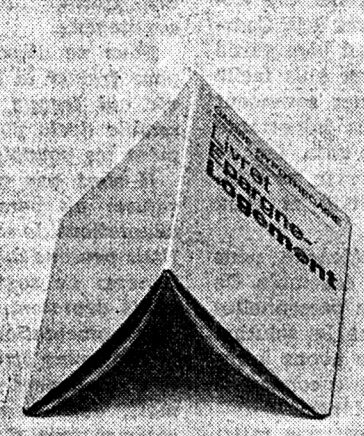

LIVRET D'EPARGNE-LOGEMENT CHG*
Taux supérieur de 4¼%
Montant maximum d'un livret 250 000 francs
Remboursement 3000 francs par an

Les intérêts de base augmentent de 4¼% à 4¾%.

Notre nouveau système d'EPARGNE-LOGEMENT facilite l'accès à la propriété — pour vous ou vos enfants.

Si vous utilisez votre avoir pour le financement d'un logement et lorsque les conditions prévues par la loi cantonale encourageant l'accession à la propriété du logement par l'épargne-logement se trouvent remplies, vous bénéficierez jusqu'à 9¼% d'intérêts, soit le double

Faites-vous expliquer les avantages de notre système à nos guichets.

LIVRET D'EPARGNE A TERME
Taux supérieur de 4¼%
Montant maximum d'un livret 250 000 francs
Remboursement 3000 francs par an

Ce livret, à mi-chemin entre le livret d'épargne ordinaire et l'obligation de caisse, voit son taux d'intérêts augmenter de 4¼% à 4¾%.

Le livret d'Epargne à terme est le vrai livret d'épargne des réserves avec un taux d'intérêts appréciable.

LIVRET D'EPARGNE ORDINAIRE
Taux de 4%
Remboursement 5000 francs par mois

Le livret d'Epargne ordinaire, connu et apprécié de tous, conserve son taux d'intérêts de 4%.

Par contre, il sera désormais possible de prélever jusqu'à 5000 francs par mois sans préavis au lieu de 3000 francs seulement, ce qui accroît encore la souplesse de cette formule.

Le dépôt maximum sur un livret d'Epargne ordinaire est de 150 000 francs.

Nouveau!
dès janvier 1970 —
COMPTE DE DEPOT
Intérêts 3½%
Remboursement 10 000 francs par mois

***CAISSE HYPOTHECAIRE**
DU CANTON DE GENEVE

place du Molard 2, 1211 Genève 3, Téléphone 24 02 10
Agences: Carouge, Lancy, Meyrin, Moillesulaz, Vésenaz

CHRONIQUE VAUDOISE

LES CIRCONSTANCES DE LA VIE POLITIQUE

PRANGINS
LE GOÛT DU CALME

Le moins qu'on puisse dire, c'est que le Conseil communal de Prangins n'est pas très enthousiaste au sujet de l'aérodrome du village. Lors d'un débat sur la convention le liant à celui-ci, il a refusé, par 39 non contre trois oui, de reconnaître son caractère touristique et son utilité !

Dans un rapport établi à ce propos, une commission déclare que Prangins doit faire valoir son « caractère résidentiel tranquille » et qu'il lui suffit de souffrir bien souvent à cause d'un ou deux intolérables indisciplinés ».

Sur sa lancée dans sa lutte contre le bruit, le Conseil communal a encore décidé de sévir, de surcroît, contre les chiens errants et bruyants.

Si cela continue, on pourra bientôt dire de Prangins : Là tout n'est ordre et beauté, luxe, calme et volupté !

DONNELOYE
DES TAUX LOURDS
DE MENACES

Député de Donneloye au Grand Conseil, M. Ferrot s'est élevé, lors de la dernière session, contre l'augmentation du taux de l'intérêt hypothécaire.

« Selon un directeur de banque commerciale, a-t-il déclaré, la hausse du taux hypothécaire, déclenchée dès 1965, a subi les augmentations suivantes : deux fois 1/4 % en 1966, 1/4 % en 1967, 1/4 % en 1968, deux fois 1/4 % en 1969, et 1/4 % prévu au 1er février 1970.

Cette progression a été, j'en conviens, un peu plus lente pour les banques spécialisées dans les prêts agricoles, pour les banques Raiffeisen entre autres, passant de 4 % en 1966, à 4 1/4 % en 1967, à 4 1/2 % en 1968, à 4 3/4 % en 1969, pour arriver à 5 % au 1er janvier 1970.

Cette course ascensionnelle du taux continuera encore jusqu'à 5 1/2 %, peut-être 6 % selon certains experts financiers.

Cette progression du taux hypothécaire devient insupportable pour l'ensemble des débiteurs, en particulier pour ceux qui ont calculé leurs possibilités et leurs plans financiers sur des emprunts de 3 1/2 à 4 %. Trop nombreux sont ceux qui voient systématiquement leurs intérêts augmenter à chaque échéance, malgré une politique d'amortissements réguliers, amortissements qui se trouvent dès lors paralysés, voire stoppés. On peut alors s'imaginer le découragement de ces débiteurs qui n'ont d'autre ressource que de subir cette situation. »

Nous ne pouvons que partager les craintes de M. Ferrot, car l'augmentation des taux hypothécaires touchera également les locataires.

YVERDON
LA PASTILLE MATINALE

Une petite statistique publiée par la police d'Yverdon nous apprend le rôle important que celle-ci joue dans la lutte contre l'alcoolisme. «Chaque matin, en effet — nous citons le « Journal d'Yverdon » — elle administre une pastille à cinq personnes.» (Réd. sic.) Quand on sait que de 1968 à 1969 les mises en geôle pour ivresse ont passé de 102 à 146 (soit une augmentation de 43 %), on ne peut qu'être reconnaissant aux agents yverdonnois d'essayer d'endiguer cette vogue dangereuse.

LAUSANNE
RETOUR À L'HOMME
DES CAVERNES ?

Dans la « Nation », M. Bolomey s'en prend au conseiller fédéral Spuehler. Il écrit notamment :

« M. Willy Spuehler s'apprête à quitter le Conseil fédéral dans une auréole de gloire, entouré du murmure flatteur des louanges : il a rajeuni notre doctrine de la neutralité ; il a secoué la poussière du Département politique ; il a largement ouvert la Suisse aux grands courants de l'histoire. Peu de magistrats helvétiques en auront eu autant.

» Cette année encore, M. Spuehler a marqué sa présence par trois grands coups d'éclat, le message du Conseil fédéral proposant l'adhésion de la Suisse à la Convention européenne des droits de l'homme, tout d'abord, puis le rapport sur les relations entre la Suisse et l'ONU, et enfin la décision du Conseil fédéral d'adhérer au Traité de non-prolifération des armes nucléaires...

» Les peuples heureux n'ont pas d'histoire. Il vaudrait mieux pour le bonheur de la Confédération que M. Spuehler ait fait moins de bruit et qu'il ait agi plus modestement pour la sauvegarde des intérêts essentiels qui lui étaient confiés. »

Décidément, la race des encroûtés n'est pas près de s'éteindre. Si notre pays n'avait eu que des Bolomeys, notre pays en serait encore au stade de l'homme des cavernes.

VÉBÉ.

Le Boulanger, la Boulangère et le Petit Mitron

de Jean Anouilh

Cette œuvre est le cadeau de fin d'année que nous ont offert les tournées Karsenty-Herbert. Elle a été la bienvenue après certaines comédies oubliées sitôt que vues.

Car malgré une sorte de mode selon laquelle Anouilh serait maintenant un auteur à reléguer au magasin des vieux accessoires, il reste un des écrivains de théâtre les plus talentueux, les plus habiles et les plus nuancés, les plus personnels aussi, de notre temps.

Sans doute pourrait-on relever, dans cette comédie comme dans plusieurs autres parmi la riche production de cet auteur, quelque complaisance verbale, une excessive abondance. C'est qu'Anouilh a toujours quelque chose à dire — et qu'il le dit bien — c'est que les situations lui viennent à l'esprit au gré d'une jaillissante imagination, c'est encore que ses personnages vivent leur vie propre.

« Le Boulanger, la Boulangère et le Petit Mitron », ainsi furent baptisés Louis XVI, sa femme et son fils. Mais il s'agit ici d'un ménage de Français moyens d'il y a trente ou quarante ans. Un couple parvenu au moment où la passion amoureuse s'est éteinte depuis longtemps et où chacun des époux cherche dans ses rêves de quoi composer la médiocrité et le creux d'une existence rétrécie, inutile, décolorée.

On le voit : le thème est fondamentalement désespéré. Anouilh y jette des notes grinçantes, l'amertume se trouve même dans les situations comiques — et elles sont nombreuses, voire continuelles — mais il y a aussi une grande compassion envers ces pitoyables héros d'un pauvre drame, même si le mari se trouve presque toujours en caleçons, la femme en déshabillé et la bonne en chemise. Un autre qu'Anouilh s'y casserait la figure. Mais ce grand monsieur du théâtre surmonte, avec une habileté souveraine, les écueils qu'il semble avoir semés lui-même devant lui.

Je l'avoue, j'ai toujours admiré Anouilh depuis le « Bal des Voleurs » — c'était vers 1935 — jusqu'à ce boulanger.

Excellente interprétation de Jacques Duby — qui a repris avec courage et autorité le rôle magnifiquement créé par Michel Bouquet et de Brigitte Auber — peut être un brin extérieure en certains moments.

Ils sont fort bien entourés et secondés par une demi-douzaine de personnages et divers figurants qui incarnent leurs rêves.

Avec « Quoat-Quoat », d'Audiberti, cette œuvre a été la plus intéressante de la première moitié de la collection Karsenty-Herbert, car nous voilà, en effet, au milieu de la saison.

Géo-H. BLANC.

LAUSANNE : Les enfants des policiers ont attendu sagement le Père Noël

Vendredi dernier, le corps de police lausannois a organisé son traditionnel arbre de Noël au Palais de Beaulieu. Si les enfants étaient accourus en force, il y avait également de nombreux parents, amis et agents autour du superbe sapin, richement illuminé.

Le Comité d'organisation n'a rien laissé au hasard. Il a pris soin de préparer un programme aussi varié que distrayant. Cette sympathique rencontre a débuté par les souhaits de bienvenue, après quoi la Chorale du corps de police, dirigée par M. Ruffieux, a interprété plusieurs mélodies de circonstance.

Puis le directeur de police Robert Deppen a adressé quelques mots à l'assistance pour mettre en valeur la véritable signification de Noël. « L'immense entreprise commerciale qui entoure Noël ne doit pas nous faire oublier le sens profond de cette journée qui demeure avant tout l'espoir de paix pour les hommes », devait dire notamment le municipal.

Le pasteur A. Burnand, aumônier du corps de police, a su, en termes simples, secouer notre conscience. Il a rappelé dans son message que des êtres humains meurent chaque jour de faim, et qu'il suffirait d'un petit geste de chacun pour soulager un peu la misère dans le monde.

L'après-midi s'est poursuivi en compagnie de Guignol, personnage toujours très coté. Fort bien présentées par la troupe du Vray Guignol de Jean Ducloz, les marionnettes ont fait la joie des petits et des grands. Après les productions enfantines, on attendait avec une impatience grandissante l'arrivée imminente du Père Noël et la distribution des cadeaux.

Sch.

LAUSANNE: La millionième nuitée, une chanteuse pop

Samedi après midi on a fêté dignement la millionière nuitée à Lausanne. Une petite réception a eu lieu dans un hôtel de la place, au cours de laquelle MM. P.-H. Jaccard, directeur de l'ADIL, et Häberli, président des hôteliers, ont pris la parole.

L'événement touristique est assez exceptionnel, puisque l'hôtellerie lausannoise n'avait pas dépassé ce cap depuis 1962. Après la fermeture de l'Expo 64, le tourisme de la capitale vaudoise avait connu un fléchissement. Le taux d'occupation des hôtels a augmenté à nouveau ces dernières années. Ce fut notamment le cas pour la clientèle anglaise, dont le nombre de nuitées a progressé de 10 % en 1968 et de 5 % en 1969, alors que partout ailleurs on avait constaté une diminution en raison des décisions du Gouvernement britannique en matière de devises.

Le hasard a bien fait les choses. La millionième nuitée est revenue justement à une jeune Anglaise, Miss Jane Raelf, qui est venue pour la première fois en Suisse.

L'heureuse élue ne vient pas précisément chez nous pour y passer des vacances blanches, mais bien pour chanter avec le groupe populaire Les Keith Relf Renaissance, qui anime en ce moment un établissement psychédélic lausannois.

K. S.

Le bonheur est constitué de tant de pièces qu'il en manque presque toujours. Bossuel.

Abonnez-vous à notre journal

Pour vos CADEAUX !

Appareils et accessoires de haute qualité
Nos prix... pas plus chers qu'ailleurs

R. SCHNELL & Cie

LAUSANNE **Place Saint-François 4**

AVIS OFFICIELS

Enlèvement des ordures ménagères

Le public est informé que les services d'enlèvement des ordures ménagères seront supprimés

jeudi 25 décembre 1969 et
jeudi 1er janvier 1970.

Ces ramassages ordinaires seront remplacés par des services s'effectuant respectivement aux mêmes heures

mercredi 24 décembre 1969 et
mercredi 31 décembre 1969.

Les services ordinaires des vendredis 26 décembre 1969 et 2 janvier 1970 s'effectueront normalement.

DIRECTION DES TRAVAUX
LAUSANNE

Cinémas lausannois

A. B. C. T. 22 35 52-53
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 — 16 ans
En grande première vision
Le film le plus bouleversant de la saison !
L'ARBRE DE NOËL
Bourvil, William Holden, Virna Lisi et la nouvelle révélation de l'écran, le petit Brook Fuler - Eastmancolor

Athénée Tél. 23 24 12
14.00, 16.00, 18.45, 21.00 — 7 ans
Première
Dans la splendeur de l'écran géant 70 mm. ! Bourvil, Tony Curtis, Mireille Darc, Terry Thomas, dans
LE RALLYE DE MONTE-CARLO
de Ken Annakin, l'auteur de « Ces Merveilleux Fous volants ».
Un énorme éclat de rire! Fav. suppr.

Atlantic T. 22 11 44-45
14.30, 17.00, 20.30 — 7 ans
Prolongation - 2e semaine
Le tout nouveau « Louis de Funès » qui déchaîne les rafales de rire !
HIBERNATUS
Un spectacle décontractant par le champion agité du rire permanent

Bel-Air Tél. 23 53 12
14.15, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 — 16 ans
Vachement secret !.. Vachement drôle.
Francis Blanche, Darry Cowl et Henri Salvador dans
LES MALABARS SONT AU PARFUM
Un monstre éclat de rire!
Avec Roger Pierre et J.-M. Thibault

Bourg Tél. 22 86 22
14.30, 17.00, 19.00, 21.00 — 14 ans
Mardi et vendredi à 12.15, CINÉ-LUNCH
Pour satisfaire aux nombreuses demandes: un chef-d'œuvre pétillant d'humour
LA GUERRE DES BOUTONS
Tigibus: «Si j'aurais su, j'aurais pas venu.» — Faveurs susp. à 21.00

Capitole Tél. 22 51 32
14.30, 17.00, 20.30 — 16 ans
Aujourd'hui 18 décembre, sortie mondiale, dans 1700 cinémas, du sixième JAMES BOND 007
AU SERVICE SECRET DE SA MAJESTÉ
Georges Lazenby, Diana Rigg, Telly Savalas - Panavision - Technicolor

Colisée Tél. 32 51 25
En français: 15.00, 20.30 — 18 ans
En anglais: 17.00 (sous-titré)
Jusqu'à mardi
Hommage à Joseph Losey
ACCIDENT
avec Dick Bogarde, Stanley Baker, Jacqueline Sassard, Delphine Seyrig
Couleurs

Eldorado Tél. 22 16 12
14.30, 17.00, 20.30 — 7 à 77 ans
Salut les copains ! Pour la première fois, MILOU et moi apparaissons dans un superdessin animé des studios Belvision
TINTIN ET LE TEMPLE DU SOLEIL
avec les chansons inédites de J. Brel
Faveurs suspendues

Lido Tél. 23 21 44
12.15, 14.00, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 — 7 ans
Première vision
Charlie Chaplin
L'HOMME LE PLUS DROLE DU MONDE
Parlé français

Métropole Tél. 23 62 22
14.30, 20.30 — 14 ans
Sam., nocturne à 23.15
Un film de Claude Autant-Lara d'après le roman de Stendhal
LE ROUGE ET LE NOIR
avec Gérard Philipe, Danielle Darieux et Antonella Lualdi - Technicolor
Le film commence tout de suite
Prolongation jusqu'au 25.12 y compris

Palace Tél. 22 13 30
13.30, 15.15, 16.45, 18.30, 20.30 — 7 ans
Un des plus purs chefs-d'œuvre de Walt Disney
BAMBI
Attention à l'horaire spécial !
Faveurs supprimées

Romandie Tél. 23 47 64
En anglais: 14.30 (sous-titré) — 16 ans
En français: 20.30
Sur écran géant vistarama 70 mm., son stéréophonique! Un spectacle incomparable et inoubliable!
MY FAIR LADY
Audrey Hepburn et Rex Harrison
Faveurs supprimées

Corso-Renens Tél. 34 00 35
RELACHE
Dès vendredi:
UN IDIOT A PARIS

tapis

Qualité
Choix
Prix avantageux

Iynedjian
Bas rue de Bourg 7, Lausanne
Même maison à Berne, vis-à-vis Hôtel Bellevue-Palace

SOMMET ARABE: ON PARLE DE «GUERRE DE LIBÉRATION»

Un communiqué publié lundi soir par le secrétariat général de la Ligue arabe indique que la discussion entre les souverains et les chefs d'Etat arabes s'est poursuivie sur le premier point, ainsi que sur les second et troisième points de l'ordre du jour, à savoir le renforcement de la lutte palestinienne et celui dans les territoires occupés.

Le communiqué précise que les ministres des affaires étrangères ont tenu dans la soirée une réunion de deux heures.

Le premier point à l'ordre du jour est un plan du ministre égyptien de la Défense, le général Mohammed Fawzy. Il l'a soumis aux délégués en rappelant que le Conseil de défense de la Ligue arabe l'avait approuvé à titre expérimental au cours de sa réunion le mois dernier au Caire. Ce plan fixerait une date limite pour une « guerre de libération », mais prévoirait implicitement qu'en attendant cette date limite, la recherche d'une solution pacifique peut se poursuivre.

Par ailleurs, les espoirs se sont évanouis, au cours de la journée de lundi, de voir une médiation maroco-algérienne porter des fruits dans le différend qui oppose les Yéménites et les Séoudistes. Du côté du Yémen, tant au sud qu'au nord, on espère que le présent sommet puisse servir de tribune, et l'on ne s'en prive guère.

Un plan français de paix

En marge de ce sommet, on apprend enfin que la France a récemment soumis aux pays concernés un projet de règlement pacifique du conflit israélo-arabe. C'est ce qu'a affirmé lundi à Paris un porte-parole du Ministère des affaires étrangères.

Le projet leur a été communiqué par les voies diplomatiques, au début de décembre.

Le porte-parole, qui a refusé de donner plus de détails, répondait aux questions soulevées par un article paru dans le « Nouvel Observateur », lundi, annonçant que le plan de la France prévoyait des arrangements entre Israël et la Jordanie dans le cadre de la résolution des Nations Unies de 1967 sur le Proche-Orient.

Selon le correspondant de Jérusalem du « Nouvel Observateur » hebdomadaire de gauche français, le plan replace la frontière sur les lignes de l'armistice de 1949, les mêmes que celles qui existaient avant la guerre de 1967.

Une force internationale d'urgence serait stationnée dans une zone démilitarisée des deux côtés de la frontière afin de garantir sa sécurité, dit l'article.

La force des Nations Unies servirait cinq ans et ne pourrait être retirée que sur ordre du Conseil de sécurité.

Le statut de Jérusalem, qui permettrait l'accès libre aux lieux saints, serait garanti internationalement.

Les réfugiés arabes palestiniens auraient le choix de rentrer chez eux ou de recevoir des compensations, ajoute le magazine français.

«SALT»: Prochain rendez-vous à Vienne

Les Etats-Unis et l'Union soviétique ont annoncé hier qu'ils sont convenus de se rencontrer le 16 avril prochain, à Vienne, pour poursuivre la conférence sur la limitation des armes stratégiques (SALT). La décision des deux grandes puissances a été officiellement annoncée, lundi, au Gouvernement autrichien.

Le ministre autrichien des Affaires étrangères, M. Kurt Waldheim, a déclaré après l'annonce du communiqué qu'on avait pris note avec satisfaction en Autriche de cette décision.

Dans les milieux politiques viennois bien informés, on a déclaré qu'à la dernière minute, l'Union soviétique avait renoncé à son opposition à Vienne comme lieu de rencontre. On a indiqué que l'ambassadeur autrichien à Moscou, M. Wodak, avait transmis, il y a trois jours, une lettre personnelle du chancelier Klaus au chef de l'Etat soviétique, M. Podgorny. Dans cette lettre, dont le contenu n'a pas été révélé, M. Klaus a probablement réitéré son invitation au nom de son gouvernement et déclaré que Vienne, en tant que lieu de rencontre pour des entretiens entre les Etats-Unis et l'URSS, avait déjà fait ses preuves, il y a huit ans, lors de la rencontre Kennedy—Krouchtchev.

« Nous estimons qu'une limitation de la course aux armes stratégiques servira les intérêts vitaux des peuples soviétique et américain et ceux de tous les peuples de notre planète: c'est sur cette base que nous nous efforcerons, lors des prochaines négociations, à trouver un accord mutuellement acceptable sur ce problème », a notamment déclaré le chef de la délégation soviétique, M. Semionov, dans une allocution à l'issue de la première phase des pourparlers soviéto-américains d'Helsinki.

« Il nous reste encore, bien sûr, à accomplir l'essentiel de notre tâche. Mais nous avons franchi un premier pas dans la bonne direction, et c'est là, déjà, un succès », a déclaré, pour sa part, le chef de la délégation américaine, M. Smith.

Varsovie d'accord de négocier avec Bonn

Dans une note qui a été transmise lundi à Bonn, la Pologne informe les dirigeants de l'Allemagne fédérale qu'elle accepte de procéder à des échanges de vues sur l'amélioration des relations entre les deux pays. M. Cyrankiewicz, président du Conseil polonais, l'avait déjà annoncé devant le parlement lundi.

La reconnaissance, par l'Allemagne fédérale, des frontières occidentales de la Pologne le long de l'Oder et de la Neisse marquerait « le point de départ d'un processus de normalisation des relations », a également déclaré le président du Conseil polonais. Il a ajouté: « Il n'y a jamais eu, et il n'y aura jamais aucune autre base susceptible de créer les conditions d'une normalisation réelle des relations entre nos deux Etats. »

Les relations amicales entre la Pologne et l'Allemagne de l'Est constituent également un « facteur essentiel » du processus de normalisation des relations avec l'Allemagne fédérale. L'homme politique de Pologne a poursuivi en disant que sur la base de ces critères et en fonction des impératifs de la sécurité de la Pologne et de l'Europe, la Pologne ne refuserait pas d'entamer des discussions avec d'autres Etats sur toutes les questions qui pourraient servir à la normalisation des relations et au renforcement de la communauté des Etats européens. De source officielle ouest-allemande, on indique que Varsovie estime que la date, le lieu et le niveau auquel ces pourparlers se dérouleront devront être fixés par le canal des missions commerciales que les deux pays entretiennent l'un chez l'autre.

Catastrophes aériennes

Vietnam: 135 morts

Cent trente-cinq personnes dont de nombreux enfants, ont péri lundi dans l'accident d'un DC-6 de la compagnie Air Vietnam qui s'est écrasé à Nhatrang, heurtant une école remplie d'enfants. Ce chiffre a été cité par la radio des forces armées américaines, mais n'a pas encore été officiellement confirmé par la direction d'Air Vietnam.

Après avoir fait un atterrissage forcé à la suite d'une panne, l'appareil a dépassé la piste, heurté une barrière, et s'est écrasé sur l'école en explosant.

Pendant toute la nuit les équipes de secours ont fouillé les décombres pour retrouver des survivants. On ignore toujours le nombre exact des passagers du DC-6.

Californie: 15 morts

D'autre part, un accident d'avion survenu près de San Diego (Californie) lundi, a fait, selon les derniers chiffres, au moins quinze morts et cinquante blessés.

Un appareil de l'aéronavale s'est écrasé sur un hangar à la base de l'aéronavale Miramar quelques secondes après que le pilote eut fait fonctionner son siège éjectable. L'avion, un Crusader F-8, avait des ennuis de moteur au moment où il s'apprêtait à atterrir.

PEINE DE MORT

Par 343 voix contre 185, la Chambres des communes a confirmé l'abolition de la peine de mort en Grande-Bretagne, qui n'avait été décidée que pour cinq ans en 1965. La Chambre des lords vient de se prononcer dans le même sens.

Bien que partisans et adversaires de la peine de mort se recrutaient aussi bien parmi les conservateurs que parmi les travaillistes, et qu'il s'agissait d'une « question libre », la cause de l'abolition était soutenue par le gouvernement et en particulier par James Callaghan, ministre de l'Intérieur.

Il ne s'agit certes pas d'une victoire de la « vox populi »: 85 % de l'opinion anglaise, selon un sondage, inclinait au rétablissement de la peine capitale comme moyen d'enrayer la criminalité. Comment pourrait-il en être autrement? Mise en condition par une « grande presse » qui exploite sans vergogne les affaires criminelles et les livres comme une pâture à ses lecteurs, l'opinion publique, sensibilisée surtout par les crimes dont des enfants sont les victimes, n'est que trop encline à imaginer, faussement, que la peine de mort est un remède contre le crime, alors qu'il faut mettre en évidence la nécessité d'assainir le terrain social sur lequel la criminalité se développe — et se développera plus encore à la mesure des mégapoles monstrueuses qu'une certaine « civilisation » est en train de créer...

Sans doute, le vieux, l'éternel débat moral demeure tranché par chacun en fonction de sa sensibilité personnelle, et l'on peut toujours dire, comme Clémenceau, « que messieurs les assassins commencent ». Sans doute aussi nous vivons dans un monde où il se passe chaque jour des choses bien pires que l'exécution d'un égorgeur dans une aube blafarde... Mais ce qui est en cause ici, c'est un principe supérieur: une société, hormis dans une période de convulsions révolutionnaires où la violence déborde de partout, ne peut décréter la peine de mort sans la justifier « a contrario » et ouvrir la porte à tous les abus. Cela a été tellement ressenti dans le monde occidental — sa mauvaise conscience aidant... — que la peine de mort y a largement été abandonnée et que, là où elle est encore appliquée ou applicable comme en France et aux Etats-Unis, les sentences sont rarement exécutées. Au point de vue pénal, non seulement la peine de mort n'a jamais empêché de nouveaux crimes, pas plus que les supplices en place publique du Moyen Age, mais encore elle est de nature à consommer irréparablement l'erreur judiciaire. Au point de vue politique, elle encourage la sinistre raison d'Etat dont tant de dictatures se prévalent. Au point de vue moral, elle est le symbole même des âges de la violence entre les hommes, moins révolus que jamais...

R. F.

(« Le Peuple », Bruxelles.)

Chasse à la main d'œuvre: Panique ou raison?

(W. J.) *La montée de la fièvre conjoncturelle fait grandir, dans les milieux patronaux, la peur panique qu'inspire la chasse à la main-d'œuvre. Parallèlement, l'évolution augmente les possibilités d'« arrondir » les prix et de « normaliser » les marges qu'un fléchissement de l'activité avaient grignotées.*

En phase de ralentissement, non seulement les marges diminuent, mais aussi le volume des ventes. Ce double recul a placé maintes entreprises en face de sérieuses difficultés. Mais, quand la conjoncture s'intensifie de nouveau, l'écoulement augmente, les marges, puis les bénéfices grossissent.

La somme des bénéfices est le produit d'une multiplication (bénéfice par pièce multiplié par le nombre de pièces vendues). On en conclut qu'il vaut la peine de chercher à mieux doter les effectifs de personnel. On accepte même de payer davantage les nouveaux venus que le personnel « régulier ». Tant que les gains augmentent plus vite que les coûts, l'opération est rentable.

Mais dès que les « fidèles collaborateurs », et leur syndicat — qui ne l'entendent pas de cette oreille — se regimbent et exigent un ajustement de leurs salaires à ceux des nouveaux venus, le recrutement de personnel supplémentaire perd bientôt son attrait.

Ces réactions syndicales font paraître trop coûteuse, aux yeux d'un nombre grandissant d'employeurs, cette manière de recruter de la main-d'œuvre supplémentaire au détriment (étant donné l'assèchement du marché du travail) d'autres entreprises. Ils la qualifient d'inflationniste. Notons en passant que ce sont toujours les prix que l'on paie qui sont inflationnistes, mais jamais ceux que l'on exige d'autrui! Ceux-ci sont toujours réputés « conformes aux lois du marché ».

Dans les régions où le marché du travail est asséché, des employeurs concluent des accords interentreprises pour tempérer la mobilité de la main-d'œuvre. Ils s'engagent, par exemple, à n'engager aucun Suisse ou étranger établi qui n'a pas encore résigné son emploi. Personne ne dénonçant son contrat de travail avant d'en avoir un autre en poche, ces accords peuvent être très efficaces. A long terme, cependant, ils concourent assez peu à stabiliter les effectifs du personnel.

En effet, il ressort de nombre d'analyses sociologiques que le salaire n'est pas seul garant de la stabilité, ou le seul facteur des mutations. L'insuffisance des possibilités de perfectionnement ou d'avancement, le climat du travail jouent même un rôle plus grand encore. Quand un salaire jugé insuffisant coïncide avec des tensions internes, des départs sont inévitables.

Tentons d'imaginer les effets d'un tel « accord de la stabilisation » dans une petite localité comptant deux ou trois petites fabriques seulement. Dans l'une d'elles, un ouvrier qui a fait ses preuves escompte une promotion. Mais, c'est un autre, peut-être même moins âgé, qui en bénéficie. Notre ouvrier suppute alors le nombre d'années qui risquent de s'écouler jusqu'à la prochaine chance. Il cherche un autre emploi, mais les autres fabriques, liées par l'accord, refusent de l'engager. Il tente alors sa chance ailleurs, à cinquante ou cent kilomètres de là. On ne saurait le lui reprocher: les managers en font autant. Ses recherches sont enfin couronnées de succès: la localité perd un travailleur qualifié. Ces cas étant nombreux, les employeurs alertent le gouvernement cantonal, qui demande à Berne, sans même se douter de l'existence de ces accords et de leurs conséquences, des autorisations supplémentaires pour étrangers.

Le bâtiment est l'un des rares secteurs qui se sont engagés dans la voie d'une politique de main-d'œuvre conforme aux lois du marché. Les salaires ont été augmentés de 10 %. Cette décision rend plus difficile la chasse à la main-d'œuvre à laquelle pourraient se livrer d'autres branches. Ce relèvement général aura également d'heureuses répercussions dans le bâtiment lui-même. Si les frais de personnel de tous les entrepreneurs augmentent également dans cette proportion, très peu d'entre eux seront tentés d'y ajouter le coût de « trophées de chasse ». Evidemment, une montée en flèche des prix pourrait bouleverser tout cela.

Et l'on en revient, par ce détour, à la politique conjoncturelle dont le rôle est de prévenir des « explosions » des prix. Un alourdissement temporaire de l'imposition à laquelle sont déjà soumis les biens d'investissement par le biais de l'ICHA permettrait probablement de tempérer la fièvre d'investissement. Si l'on prévoyait que cet impôt supplémentaire cessera d'être perçu dès le moment où un retour à la normale se sera amorcé, maintes entreprises auraient avantage à différer l'exécution des projets qui ne figurent pas parmi les plus urgents; cela concourrait à stabiliser l'emploi — dans l'intérêt des employeurs et des travailleurs. Cette mesure contribuerait à atténuer les fluctuations conjoncturelles. c. s. s.

Procès de Winterthour: LE VERDICT

(Suite de la première page)

Quant à la « Frankfurter Allgemeine » elle présume notamment dans son édition de mardi que les trois Palestiniens, qui se considèrent comme des patriotes et des soldats luttant pour la libération de leur patrie, ne comptent pas devoir purger l'entier de leur peine.

DANS LES MILIEUX DE L'AVIATION

Le porte-parole de l'organisation internationale de l'aviation civile a refusé lundi de se prononcer sur la portée du verdict rendu à Winterthour par la Cour d'assises de Zurich. « Il s'agit là d'une affaire nationale », a déclaré le porte-parole.

Toutefois, on rappelle, à l'OACI, les recommandations adoptées la semaine dernière par le Conseil de l'organisation qui a demandé à ses 117 Etats membres la promulgation d'une loi nationale prévoyant de « lourdes peines » pour les auteurs d'actes « d'intervention illicite ».

Pour sa part, le porte-parole de l'Association internationale du transport aérien (IATA) a rappelé que l'association avait toujours refusé de commenter « les cas particuliers ». L'IATA, cependant, a invité à plusieurs reprises les gouvernements à ne plus tolérer les actes de piraterie aérienne et réclamé une action des Nations Unies pour que les actes de ce genre soient « condamnés comme des crimes internationaux, au même titre que la piraterie en haute mer et le génocide ».

Enfin, l'Association internationale des pilotes de ligne (IFALPA) a manifesté sa satisfaction.

Suites diplomatiques?

Le jugement prononcé au procès El Al à Winterthour sera vraisemblablement traité au cours de la conférence au sommet arabe qui se tient actuellement à Rabat, conférence au cours de laquelle les Palestiniens sont traités d'égal à égal avec les représentants du monde arabe. Dans un commentaire le correspondant au Proche-Orient de la Radio suisse alémanique a déclaré que même les observateurs neutres ont secoué la tête en entendant un tribunal suisse insouciant des suites politiques, au moment de la rencontre arabe au sommet sur la Palestine, prononcer un jugement sévère contre les trois agresseurs palestiniens, alors qu'en même temps le coaccusé israélien était libéré. Ce jugement est considéré par les Arabes comme injuste et provocant. Les Etats arabes n'ayant auparavant eu aucun scrupule à rompre les relations diplomatiques avec les amis d'Israël, personne ne serait étonné, relate le correspondant à Rabat, que la conférence au sommet prenne une même mesure à l'égard de la Suisse.

● GENÈVE. — Le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge font un appel pour trouver plus de 24 000 000 de francs suisses (5 581 000 dollars), nécessaires pour financer les opérations de secours de la Croix-Rouge en faveur des victimes du conflit nigérian au cours des quatre prochains mois.

● BONN. — La réévaluation du mark de 9,3 % (de 8,5 % sur le marché intérieur) provoquera une baisse des produits agricoles et denrées alimentaires en République fédérale à partir du 1er janvier 1970, annonce lundi le ministère fédéral de l'économie. On espère qu'ainsi l'indice du coût de la vie des ménages privés diminuera de 0,5 à 1 %.

● HOLLYWOOD. — Josef von Sternberg, 75 ans, l'un des grands metteurs en scène d'Hollywood, est mort lundi matin d'une crise cardiaque dans une clinique dHollywood où il était entré il y a une dizaine de jours.